

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Sommaire

	PRÉFACE	p. 3
	ÉDITORIAL	p. 4
	LES FAITS MARQUANTS	p. 5
	MISSION RECONNAÎTRE ET RÉPARER	p. 7
	DÉPARTEMENT DES RAPATRIÉS	p. 13
	MISSION AIDER ET ACCOMPAGNER	p. 15
	DÉPARTEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BLESSÉS	p. 19
	MISSION TRANSMETTRE	p. 23
	DÉPARTEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL ET DES ASSOCIATIONS	p. 29
	LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2020-2025	p. 41
	LA GOUVERNANCE	p. 43

Éditorial de Patricia Mirallès, ministre déléguée auprès du ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, pour le rapport annuel d'activité de l'ONaCVG.



« L'Office national des combattants et des victimes de guerre est, depuis plus d'un siècle, un pilier de la République sociale et mémorielle. Il est ce lieu singulier où s'exprime, avec constance, la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont combattu pour elle, souffert pour elle, parfois perdu la vie pour elle.

Créé sous une première forme au cœur de la Grande Guerre, l'Office a été, est encore et sera toujours le creuset de la solidarité entre les combattants et de la solidarité de la Nation envers les combattants dans l'esprit du paritarisme cher à André Maginot. En 2024, dans un contexte marqué par les tensions internationales et le besoin renouvelé d'unité nationale, l'ONaCVG a plus que jamais incarné cette promesse républicaine : reconnaître, réparer, protéger.

L'Office, ce n'est pas une administration parmi d'autres. C'est un trait d'union entre l'histoire et le présent, entre le sacrifice et la solidarité. C'est le visage humain de l'État dans nos territoires, au plus proche des anciens combattants, des victimes de guerre, des veuves, des pupilles de la Nation, des rapatriés, des harkis et de leurs familles.

En 2024, ce visage s'est illustré par une solidarité concrète : des aides versées à ceux qui en ont besoin, un accompagnement quotidien pour des publics souvent fragiles, des droits reconnus à ceux qui les attendaient parfois depuis longtemps.

Je pense en particulier au soutien apporté cette année aux pupilles de la Nation les plus anciens, à nouveau rejoints grâce à une mobilisation active de nos services. Ce sont 1462 aides supplémentaires, représentant 3,8 millions d'euros, qui leur ont été allouées en fin d'année.

*Je pense aussi à la mise en œuvre de la réforme de la carte du combattant – désormais accessible après 112 jours en opération extérieure –, qui a permis d'examiner favorablement **2216 nouveaux dossiers**. Sans cette mesure, près de 900 anciens des OPEX n'auraient jamais pu obtenir ce titre, fondement symbolique de la reconnaissance nationale.*

Au-delà des chiffres – pourtant significatifs – ce sont des parcours de vie qui trouvent enfin reconnaissance. Ce sont des promesses tenues. Ce sont des attentes apaisées.

L'ONaCVG, c'est aussi une ambition de réparation. Réparation des injustices passées, comme en témoigne le travail mené en faveur des rapatriés, des anciens supplétifs et de leurs conjoints. 7392 personnes ont été indemnisées en 2024 pour un montant total de 56 millions d'euros, et 1058 veuves d'anciens supplétifs ont vu leurs allocations revalorisées. L'instauration d'une rente viagère, pour ceux ayant opté pour le capital de 30000 euros, a donné lieu à 1432 demandes. C'est une responsabilité morale et politique que la France assume, dans la durée.

Enfin, l'ONaCVG est au service de la mémoire, non comme un regard figé sur le passé, mais comme un levier d'avenir. En 2024, les commémorations du 80^e anniversaire de la Libération, la panthéonisation de Missak Manouchian, la rénovation de lieux de mémoire majeurs tels que le mémorial des guerres en Indochine à Fréjus, la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, le mémorial de Chasseneuil-sur-Bonnieure ou encore le Tata sénégalais de Chasselay à la suite de dégradations, ont montré combien cette mission restait vivante, pédagogique,

citoyenne. Le premier « plan académique de formation » sur les OPEX, mené en Normandie avec l'Éducation nationale, constitue un jalon prometteur pour associer davantage les jeunes générations à cet héritage.

Chacune de ces actions, chacun de ces visages rencontrés, chaque dossier traité incarne ce que l'ONaCVG porte en lui depuis sa fondation : une fidélité au monde combattant et à la parole de la République.

Je veux saluer ici les femmes et les hommes qui, au sein de l'Office, rendent cela possible. Agents d'accueil, assistantes sociales, directeurs départementaux, personnels en administration centrale : votre engagement quotidien fait honneur à l'État. Il est l'une des expressions les plus nobles de notre contrat républicain.

Pour l'ensemble du monde combattant, les agents de l'ONaCVG incarnent souvent le visage de cette solidarité et de cette réparation que la Nation doit à celles et ceux qui ont pris les armes pour la défendre.

Dans les mois à venir, d'autres défis nous attendent. Mais une chose est sûre : l'Office continuera à répondre présent, avec rigueur, avec humanité, avec la conscience que servir le monde combattant, c'est servir la France. »



« L'être humain trouve sa grandeur non dans ce qu'il possède, mais dans ce qu'il partage. »

Pour ma première année de plein exercice à la tête de l'ONaCVG, j'ai tenu à aller à la rencontre de celles et ceux qui, au quotidien, font vivre notre établissement public qui existe depuis plus de cent ans. Ces nombreuses rencontres m'ont permis de conforter la vision que j'en avais et de mesurer l'importance des missions que nous portons.

Notre atout incontestable est notre maillage territorial, maillage reconnu de tous : avec nos 104 services départementaux/territoriaux dans tout l'hexagone, en outre-mer, en Algérie et au Maroc pour soutenir et accompagner tous nos ressortissants, nous sommes réellement un service public de proximité. Un service public composé de femmes et d'hommes engagés, motivés et déterminés pour servir nos trois missions : aider, reconnaître et transmettre.

- Aider : « l'aller vers » que nous avons engagé en 2024 a donné des résultats plus que satisfaisants. Aller vers celles et ceux que nous pouvons aider mais qui ne nous connaissent pas encore. Je pense notamment aux blessés des OPEX ou encore aux veuves de nos anciens combattants : elles sont de plus en plus nombreuses, trop souvent isolées et dans la précarité. Il est important qu'elles sachent que, au décès de leur époux, elles deviennent à leur tour nos ressortissantes.

« La mémoire précède la solidarité, car avant d'aider, il faut se souvenir. »

- Reconnaître : toujours et encore, que ce soit au travers de la délivrance de la carte du combattant ou pour l'indemnisation de réparation pour les harkis et leurs ayants droit. Nous nous appliquons rigoureusement à mettre en œuvre tout ce qu'a décidé et voté le législateur.

- Transmettre : nous avons soutenu et accompagné dans tous les territoires des actions menées dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération. Au-delà, ce sont nos programmes de témoignages ou encore nos concours à l'attention de nos jeunes scolaires qui ont pris cette année de plus en plus d'ampleur. La transmission passe aussi par la préservation du « patrimoine de pierre » : beaucoup de rénovations de hauts lieux de la mémoire nationale, de nécropoles nationales ou de carrés militaires ont pu être maintenues malgré les contraintes budgétaires.

Fière d'être à la tête de cet opérateur du ministère des armées, je tiens ici à saluer le travail de mon adjoint le général Éric Maury, de mon secrétaire général François Chatelet et de tous les agents de l'Office, où qu'ils soient.

Mais notre établissement ne fonctionne pas en cercle fermé et nous avons une particularité qui nous est chère : le paritarisme. Je tiens à saluer ici le travail de tous les membres de notre conseil d'administration, impliqués et force de propositions tout au long de l'année.

Agents de l'Office, représentants des associations : grâce à leur engagement et leur énergie, l'année 2024 a été une année réussie à tous les niveaux. Vous découvrirez nos actions et nos résultats à la lecture des pages qui suivent.

Déjà bien avancée, notre activité en 2025 s'inscrit dans la continuité :

- pour optimiser notre performance en tant que service public avec la nécessité de se moderniser ;
- pour optimiser la qualité du service rendu en direction de tous nos publics.

L'ONaCVG a une place légitime dans le monde combattant. Conscients de nos responsabilités vis-à-vis de toutes celles et de tous ceux qui ont donné pour la patrie, nous portons toutes ses valeurs avec humilité et respect. Avec, au cœur de nos préoccupations, ce qui constitue l'essence même de notre existence : l'humain.

Marie-Christine Verdier-Jouclas,
Directrice générale de l'ONaCVG.

Faits marquants

Solidarité

L'aide aux pupilles de la Nation majeurs et orphelins de guerre



- 1462 aides supplémentaires versées en décembre pour un montant total de 4 millions d'euros
- Engagement tenu porté par la ministre déléguée aux anciens combattants et à la mémoire
- Liens renoués avec les pupilles de la Nation majeurs et orphelins éloignés de longue date de nos services départementaux

Constat sur le résultat de la démarche « l'aller vers »

- Démarche annoncée dès 2023, devenue un objectif de l'année 2024 des services départementaux
- Accompagnement par des sessions en visioconférence, par des échanges avec les assistantes de service social de l'Office, et par la mise en commun d'initiatives locales
- Renforcement de la collaboration entre les acteurs sociaux de proximité et les services de proximité, pour une meilleure prise en charge du ressortissant
- Résultats positifs : soutien de près de 1300 ressortissants supplémentaires par rapport à 2023

Reconnaissance et réparation

La carte du combattant à 112 jours

- Mise en œuvre de la mesure permettant l'octroi de la carte du combattant à partir de 112 jours en opération extérieure ou en AFN
- 2 216 dossiers ont été examinés favorablement par la Commission nationale de la carte du combattant
- 892 combattants OPEX n'auraient jamais obtenu la carte sans cette mesure et 1211 ont pu l'obtenir par anticipation
- 40 033 cartes attribuées depuis le 1^{er} janvier 2019, date d'ouverture des droits à la carte du combattant pour les participants aux opérations militaires menées en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964



Mémoire de pierre

- Budget dédié aux travaux de rénovation des lieux de mémoire, entièrement engagé
- Mémorial des guerres en Indochine à Fréjus
- Nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette
- Nécropole nationale de Navarin
- Mémorial de la résistance à Chasseneuil-sur-Bonnieure

Attribution de mentions honorifiques

- 534 mentions **délivrées en 2024**, dont 88 % « Mort pour la France »
- Attribution de la mention « Mort pour la France » pour 75 victimes civiles du bombardement de l'église Saint-Gervais à Paris durant la Grande Guerre

Accompagnement des blessés



- 2 500 dossiers individuels suivis
- Mise en œuvre des responsabilités de l'Office dans le co-pilotage avec l'IGESA du dispositif ATHOS et ainsi que le travail de préparation à l'ouverture de futures maisons ATHOS

Les rapatriés

- Le droit à réparation créé par la loi n°2022-229 du 23 février 2022 :
 - 1000 dossiers de droit à réparation présentés mensuellement
 - 7 403 personnes indemnisées pour 56 millions d'euros
 - Montant total d'indemnisation depuis le début du dispositif: 152 884 000 € pour près de 18 000 personnes
- La loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) prévoit, dans son article 218 :
 - l'harmonisation du montant des allocations versées aux veuves d'anciens membres des formations supplétives ou assimilés qui avaient opté pour l'option 2 (capital de 20 000 € et rente) de l'allocation de reconnaissance, avec le montant de l'allocation viagère;
 - une allocation viagère au profit des conjoints et ex-conjoints qui avaient

- opté pour l'option n° 3 (capital de 30 000 €) de l'allocation de reconnaissance;
- une rente viagère au profit des anciens supplétifs ayant opté pour l'option n° 3 (capital de 30 000 €) de l'allocation de reconnaissance.

Au 31 décembre 2024, 1432 demandes ont été déposées pour cette rente viagère.



Mémoire et citoyenneté

Panthéonisation de Missak Manouchian

- Veillée le 20 février 2024 au Mont-Valérien, sur le lieu de l'exécution de Missak Manouchian et des membres de son groupe de résistants étrangers (FTP-MOI), rendant un hommage national aux étrangers otages fusillés de l'Affiche rouge et leur attribuant la mention « Mort pour la France »



Organisation du premier plan académique de formation sur les OPEX en Normandie, en partenariat avec l'Éducation nationale

- Colloque à Rouen dédié à l'enseignement des OPEX dans le secondaire
- Cycle de conférences
- Objectif de développer des initiatives similaires dans d'autres territoires de l'Hexagone

Visite du président de la République au HLMN de Natzweiler-Struthof

- Cérémonie du 80^e anniversaire de la libération de Strasbourg et de la découverte du camp Natzweiler-Struthof par les soldats américains
- Présence de M. Henri Mosson, un des derniers déportés encore en vie ayant survécu à son séjour dans ce camp, qui a allumé la flamme du souvenir
- Veillée aux flambeaux en hommage aux victimes, accompagnée de dépôts de gerbes des associations mémorielles et de l'ONaCVG

Pour visionner le clip de présentation de l'ONaCVG, cliquez ici ou scannez ce QR code



Mission Reconnaître et Réparer

Fait marquant 1

La carte du combattant à 112 jours

2024 a été marquée par l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023, publié le 21 décembre 2023, relatif à la carte du combattant et modifiant la composition des conseils départementaux pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, qui a modifié les conditions d'attribution de la carte du combattant.

Aux termes de cette mesure, 112 jours de présence (contre 120 auparavant) sont désormais suffisants pour obtenir cette reconnaissance au titre de la guerre d'Algérie, des combats au Maroc ou en Tunisie et des opérations extérieures.

Sans attendre, la direction générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre a souhaité mettre en œuvre cet assouplissement réglementaire dans le cadre d'une démarche d'administration proactive menée avec son réseau territorial. C'est ainsi que dès le 9 janvier, la formation restreinte de la Commission nationale de la carte du combattant s'est réunie pour examiner favorablement **267** demandes qui n'auraient pu connaître une issue favorable sans cette mesure.

Au total, ce sont **2 216** dossiers qui ont été examinés favorablement tout au long de l'année 2024 selon ce nouveau critère, **2 103** OPEX, dont **113** AFN et **146** Algérie 62/24.

Les missions du Département reconnaissance et réparation (DRR), basé à Caen (14), tendent essentiellement à l'instruction et l'attribution du statut de combattant et des droits qui lui sont attachés et participent à l'hommage de la Nation à l'égard des militaires et des civils qui sont tombés dans l'accomplissement de leurs missions, à travers la délivrance des mentions « Mort pour la France », « Mort pour le service de la Nation » et « Mort pour le service de la République », ainsi que la prise en charge des voyages des ayants droit sur les tombes des « Morts pour la France ».

Les activités du DRR concourent aussi à la sauvegarde de la mémoire des victimes de la barbarie nazie, contribuant ainsi

à perpétuer le souvenir des événements en cause, notamment à travers l'octroi de la mention « Mort en déportation » et l'instruction des demandes d'indemnisation au titre des réparations pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites durant la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, le Département instruit aussi les demandes d'indemnisation au titre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 au profit des harkis et leurs familles et assure enfin la permanence du Numéro Vert national de l'Office.

Reconnaissance, réparation et hommage aux victimes sont les maîtres mots qui sous-tendent au quotidien l'action des agents du DRR.

Fait marquant 2

Attribution de la mention « Mort pour la France » à 75 victimes du bombardement de l'église Saint-Gervais à Paris (4^e) durant la Grande Guerre.

Lors de l'ultime offensive de la Grande Guerre, les Allemands bombardent Paris à l'aide de trois canons géants connus sous le nom de « *Pariser Kanonen* », situés dans la forêt de Saint-Gobain, à 140 km au nord de la capitale. Le 29 mars 1918, un obus tiré par l'un d'entre eux atteint l'église Saint-Gervais à Paris (4^e) laquelle est comble en ce jour de célébration du Vendredi Saint, où l'on compte de nombreuses personnalités dans l'assemblée. Les dégâts sont importants et le bilan humain très lourd : 89 personnes tuées parmi lesquelles un grand nombre de femmes et d'enfants.

L'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre permet notamment l'attribution de la mention « MPF » aux personnes de nationalité française décédées à la suite d'actes de violence constituant une suite directe de faits de guerre. À ce titre, le Département reconnaissance et réparation a réalisé un important travail de recherche à partir

de documents d'archives de l'époque et permis ainsi d'honorer la mémoire de 75 victimes de la Grande Guerre à travers la signature d'un arrêté collectif portant attribution de la mention « Mort pour la France ».



1. Mission cartes et titres

1.1. Cartes du combattant et géopolitique

Cette année, **20 581** dossiers « cartes et titres » ont été examinés. **18 428** cartes et titres ont été délivrés au cours de l'année, soit une diminution de **2026** par rapport à 2023. Cette diminution est notamment liée à la baisse importante des effectifs militaires français déployés en Afrique subsaharienne, ce qui se traduit par moins d'ayants droit à ces cartes et titres.

Toutefois, cette diminution a été atténuée par l'abaissement du nombre de jours de présence en OPEX requis pour obtenir la carte du combattant. En effet, le passage de 120 à 112 jours de présence en OPEX a permis l'attribution de plus de **2 000** cartes du combattant en 2024 à des personnes qui, sans cette mesure, n'auraient pu l'obtenir.

1.2. Cartes du combattant – titres de reconnaissance de la Nation

En 2024, **12 194** avis ont été émis par la Commission nationale de la carte du combattant et **10 986** cartes du combattant ainsi que **7 411** TRN ont été délivrés.

1.2.1. Opérations extérieures (OPEX)

La carte du combattant a été attribuée à **10 115** personnes au titre des OPEX (hors Algérie 1962/1964).

Pour mémoire, depuis 1993, près de **243 000** cartes du combattant OPEX ont été délivrées, dont plus de **119 000** au titre des 4 mois de présence.

Ont également été octroyés durant cet exercice **6 831** titres de reconnaissance de la Nation concernant les opérations extérieures.

1.2.2. Algérie 1962-1964

429 cartes du combattant ont été attribuées en 2024 à des personnes présentes en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, portant ainsi le nombre de bénéficiaires de

cette disposition à **40 033**. Au total, **41 822** demandes ont été déposées au titre de cette mesure et près de 96 % ont fait l'objet d'un avis favorable.

1.2.3. La démarche en ligne

Depuis son lancement en mars 2020 en plein confinement, la dématérialisation de la demande de carte du combattant connaît un véritable succès.

En 2024, **6 844** demandes ont été déposées en ligne contre **7 512** en 2023, soit une diminution de 9 %. Cette diminution s'inscrit dans un contexte d'une diminution globale d'activité. Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de l'abaissement du nombre de jours de présence en OPEX requis pour obtenir la carte du combattant, les services

de l'ONaCVG ont procédé à une campagne d'information auprès des ressortissants susceptibles de bénéficier de cette mesure. Ces démarches se sont majoritairement traduites par des demandes de réexamen non dématérialisées.

Pour rappel, cette mesure a, à elle seule, généré plus de 20 % des attributions de 2024. Il convient donc de relativiser cette diminution du nombre de demandes en ligne.

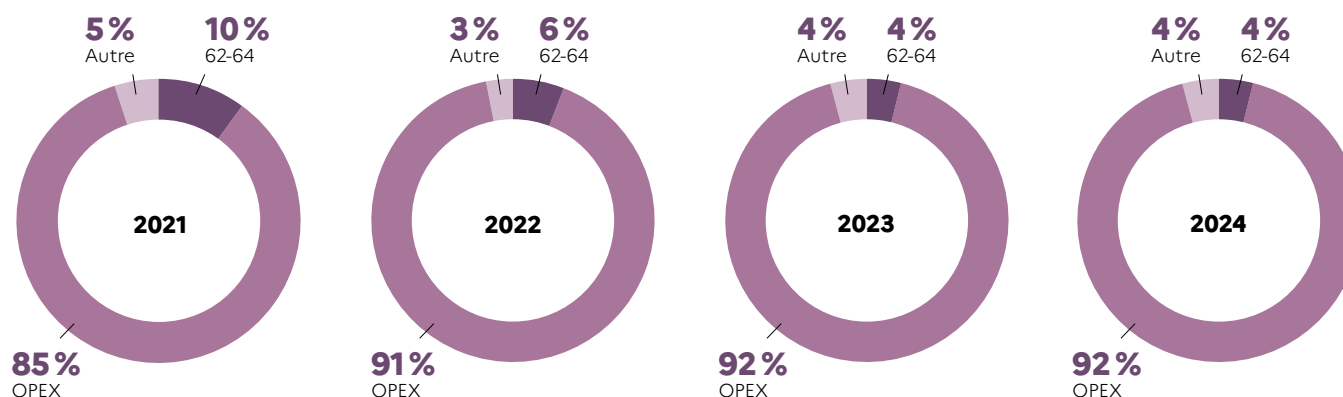
1.3. Allocation de reconnaissance du combattant

Au cours de l'année 2024, **4 904** demandes d'allocation de reconnaissance du combattant (ARC) ont été traitées dont 78 % liées aux demandes déposées par les titulaires de la carte du combattant au titre des OPEX.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers/mois	270	518	614	626	570

8

Attribution de la carte du combattant



Par ailleurs, **366** allocations de reconnaissance du combattant ont été délivrées à des personnes ayant obtenu la carte du combattant en 2024 au titre de la nouvelle mesure permettant l'attribution de la carte du combattant à 112 jours. Sans cette mesure ces ressortissants n'auraient jamais pu prétendre à l'ARC. 113 d'entre eux avaient obtenu la carte du combattant au titre de l'AFN et 253 au titre des OPEX dont 146 pour l'Algérie 62/64.

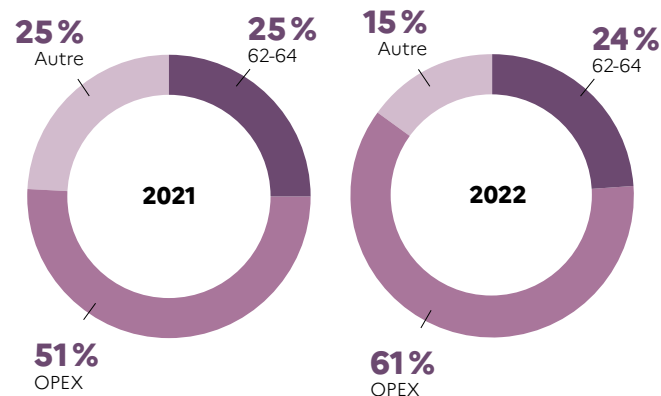
À noter que la démarche en ligne visant à l'obtention de l'allocation de reconnaissance du combattant est en nette progression avec **1759** demandes déposées sur les 12 mois de l'année.

Année	2023 Mise en place le 2 mars 2023	2024
Demandes	714	1759

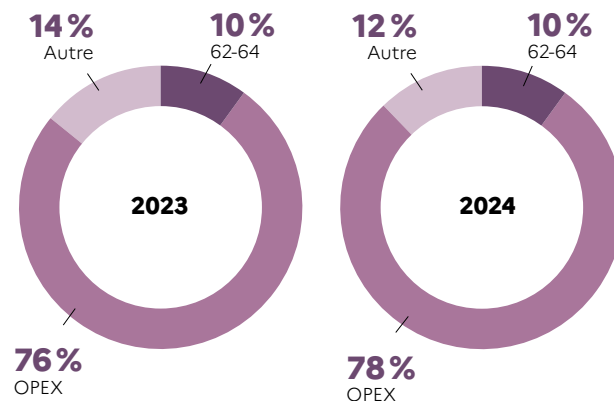
1.4. Statuts générationnels

Sur les **32** dossiers de ce type examinés en 2024, **31** demandes ont reçu, après avis de la Commission nationale de la carte du combattant, une décision favorable (il s'agit des titres suivants : **22** combattants volontaires de la Résistance, **3** déportés politiques, **2** internés politiques, **1** déporté résistant, **2** internés résistants, **1** victime de la captivité en Algérie) et **1** demande de combattant volontaire de la Résistance a fait l'objet d'une décision défavorable.

Retraites liquidées



Allocations de reconnaissance du combattant liquidées



2. Mentions honorifiques et droits dérivés

L'attribution des mentions honorifiques correspond à la mission de reconnaissance qui est dévolue à l'Office national des combattants et des victimes de guerre. Ces mentions peuvent ouvrir droit, dans certains cas, à des mesures de réparation.

534 mentions de différentes natures, dont le détail est précisé ci-dessous, ont été délivrées en 2024.

2.1. Mention « Mort pour la France »

La mention « Mort pour la France » (MPF) est attribuée à toute personne, à titre militaire ou civil, lorsque son décès est imputable par preuve à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement. Ces dispositions applicables à compter du 2 août 1914, ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs notamment pour les militaires décédés lors d'opérations extérieures (si reconnues comme telles par un arrêté du ministre des Armées). L'inscription du nom des « MPF » sur le monument aux Morts de leur lieu de naissance ou leur dernier domicile ou encore sur le monument aux Morts de la commune du lieu d'inhumation, est désormais obligatoire.

La mention est essentiellement symbolique. Toutefois, l'État accorde une majoration aux retraites mutualistes du combattant souscrites par les ayants cause des militaires « MPF ». En outre, leurs enfants de moins de 21 ans révolus ont vocation à être adoptés par la Nation.

Enfin, les familles bénéficient d'un droit à pèlerinage sur les tombes situées dans les nécropoles ou cimetières militaires et pour les familles de déportés, sur les lieux du crime. En 2024, **469** mentions « MPF » ont été octroyées dont **2** au titre des OPEX.

2.2. Mention « Mort en déportation »

La loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès de personnes déportées répondait à deux objectifs : régler, d'une part, la situation juridique des personnes disparues dans les camps de concentration pour lesquelles aucun acte de décès n'avait jusqu'alors été établi, d'autre part, rétablir la réalité des circonstances du décès par la rectification des anciens actes d'état civil.

En 2024, **40** mentions de ce type ont été attribuées.

2.3. Mention « Mort pour le service de la Nation »

La mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN) est attribuée au militaire tué volontairement en service ou en raison de sa qualité de militaire ou à un autre agent public tué par un tiers en raison de ses fonctions ou de sa qualité. Cette mention est applicable aux décès survenus depuis le 1^{er} janvier 2002 et la décision d'attribution relève du ministre compétent. L'inscription du nom « MPSN » sur le monument aux Morts de leur lieu de naissance ou leur dernier domicile est désormais obligatoire.

Cette mention est honorifique, cependant, les enfants de moins de 21 ans révolus d'un parent reconnu « MPSN » ont vocation à être adoptés par la Nation.

En 2024, **3** gendarmes, **2** agents pénitentiaires et **1** agent municipal, soit **6** personnes au total, ont bénéficié de cette mention.

2.4. Mention « Mort pour le service de la République »

En complément des mentions précitées et conformément à la volonté du président de la République, la mention « Mort pour le service de la République » (MPSR), a été créée dans le cadre de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, permettant ainsi d'apporter une reconnaissance forte aux personnels militaires, aux agents de la police nationale, de la police municipale, des

douanes, de l'administration pénitentiaire, aux sapeurs-pompiers ou marins-pompiers, aux acteurs d'associations agréées de sécurité civile et d'organismes agréés de secours et sauvetage en mer, décédés dans les conditions suivantes :

- du fait de l'accomplissement de leurs fonctions dans des circonstances exceptionnelles ;
- en accomplissant un acte d'une particulière bravoure ou un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes, dépassant l'exercice normal de leurs fonctions ;
- au cours de missions, services, tâches, manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particulier.

À noter que cette mention concerne les décès survenus depuis le 21 mars 2016.

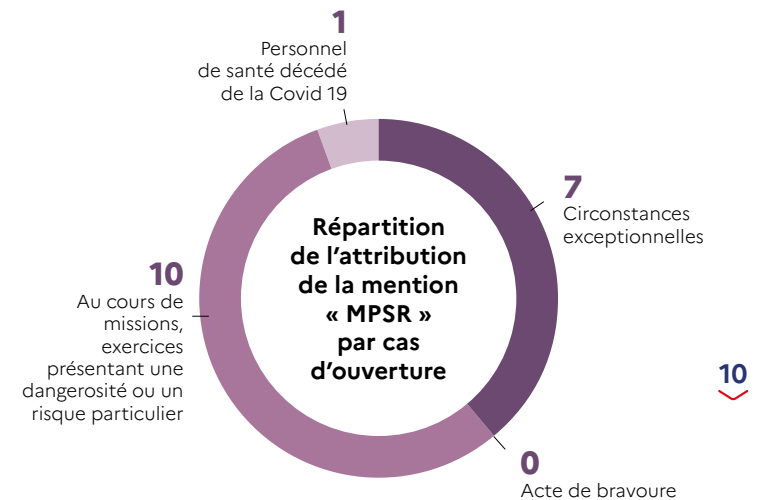
Ce dispositif s'applique également aux personnels de santé décédés de la Covid-19 dans l'exercice de leurs missions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 juillet 2022.

Après instruction par le DRR, une commission instituée par l'article 2 du décret n° 2022-618 du 22 avril 2022 a pour mission de fournir au Premier ministre un avis sur l'opportunité d'attribuer cette mention et, conséquemment, de permettre ainsi l'octroi de la qualité de « pupille de la République » aux enfants de moins de 21 ans révolus.

En 2024, la Commission chargée d'émettre un avis sur ces demandes s'est réunie à **4** reprises, emportant l'octroi de **18** mentions réparties comme suit : **10** militaires dont **2** gendarmes, **2** policiers, **1** agent des douanes, **1** sapeur-pompier volontaire, **1** agent Enedis, **1** agent de l'Éducation nationale, **1** agent d'exploitation des routes relevant du ministère de la Mer et **1** personnel de santé dont le décès a été reconnu imputable au service au titre du Covid-19. Par ailleurs, 1 rejet a été prononcé concernant un militaire.

S'agissant des 18 mentions attribuées, **7** ont été délivrées dans le cadre de l'accomplissement des fonctions dans des circonstances exceptionnelles, **10** au cours de missions,

services, tâches manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particulier et 1 pour des personnels de santé décédés de la Covid-19 contractée en service. Consécutivement, la qualité de pupille de la République a été reconnue pour **13** enfants au total.



2.5. Indemnisation des orphelins de la barbarie nazie

Le dispositif relatif à l'indemnisation des orphelins du second conflit mondial s'articule autour des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 :

- le premier a institué une mesure de réparation pour les orphelins, mineurs au moment des faits, dont les parents, quelle que soit leur nationalité, ont été victimes de persécutions antisémites ou raciales ;
- le second a institué une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins mineurs au moment des faits, dont les parents - quelle que soit leur nationalité - ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale (orphelins des déportés résistants et politiques morts en déportation et des personnes arrêtées et exécutées, notamment les fusillés).



En 2024, 7 nouvelles demandes ont été reçues au titre du deuxième décret, **2** propositions de décision d'accord et **9** propositions de rejet ont été transmises à la signature de la secrétaire générale du Gouvernement. Au total, **36 476** orphelins ont pu bénéficier d'une mesure de réparation au 31 décembre 2024.

2.6. Dispositif de reconnaissance et de réparation à l'endroit des harkis et de leurs familles

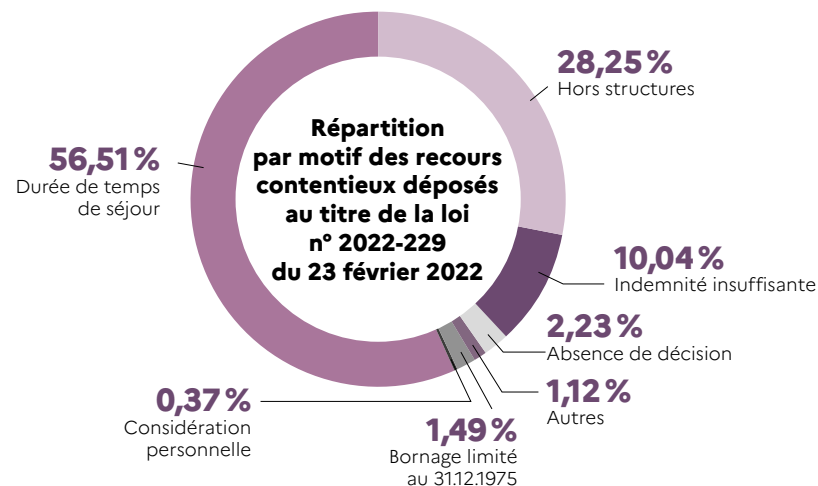
Le DRR s'est vu confier l'instruction des demandes entrant dans le cadre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et leurs familles et instaurant un mécanisme de réparation des préjudices subis en raison de leurs conditions de vie dans certaines structures d'accueil sur le territoire français (voir bilan dans la rubrique « Département des harkis et des rapatriés »).

3. Contentieux

Au cours de l'année 2024, **276** requêtes devant les tribunaux administratifs ont été réceptionnées par le DRR, ce qui représente une activité en augmentation au regard de l'année précédente.

Par ailleurs, **159** jugements et ordonnances (150 pour le DAR) ont été rendus. Le DRR a quant à lui rédigé et transmis **180** mémoires en réponse.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 2022-229 du 23 février 2022 précitée, **269** recours portant sur la mise en œuvre de l'indemnisation ont été reçus, **173** mémoires en réponse ont été déposés et **56** désistements ont été enregistrés; suite aux conclusions envoyées par le DRR, les tribunaux ont prononcé **26** non-lieux à statuer et rejeté **62** recours. **3** requêtes ont obtenu gain de cause (des décisions rectificatives avaient été prises avant les jugements).

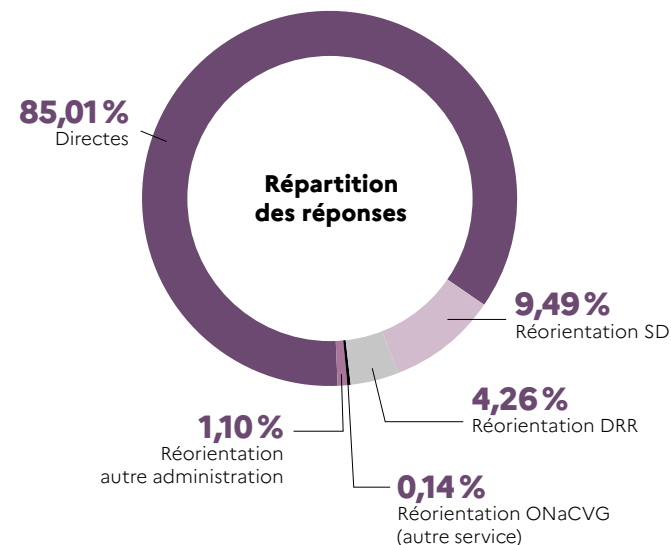


Dans un autre registre, **78** courriers de réponse ont été transmis suite à des recours gracieux portant sur des décisions de rejet de la carte du combattant, ce qui représente une activité en diminution au regard de l'année précédente.

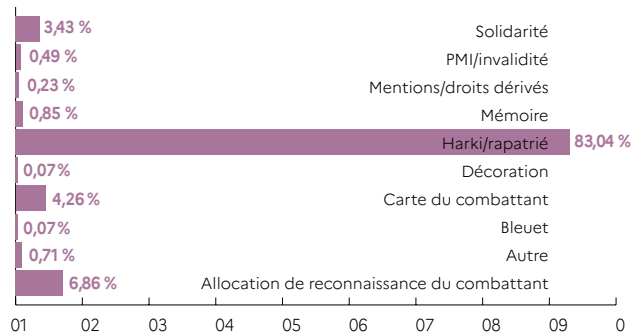
4. Numéro vert national: « l'ONaCVG à votre écoute »

Le dispositif l'ONaCVG « À votre écoute », est assuré par un agent exerçant à temps plein cette mission ainsi qu'à tour de rôle par les agents du département reconnaissance et réparation.

Les résultats obtenus au cours de l'année 2024 sont en progression de 48 % : 24 600 appels pris dont 85,01 % pour lesquels une réponse directe et immédiate a été apportée. La moyenne quotidienne est de 101 appels contre 69 en 2023. Il est à noter que 83,04 % des appels sont en relation avec des questions en lien avec le dispositif d'indemnisation relatif à la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie.



Répartition des appels par thèmes



Nombre d'appels par mois

Mois	Quantité	Moyenne par jour
Janvier	2 312	110
Février	2 346	112
Mars	2 072	99
Avril	2 263	108
Mai	1 316	73
Juin	1 402	70
Juillet	2 514	109
Août	2 212	105
Septembre	2 457	123
Octobre	2 456	107
Novembre	1 829	96
Décembre	1 421	95
TOTAL	24 600	101

5. Les chiffres du DRR

	Total CC	Dont OPEX	Total TRN	Dont OPEX
2012	24 192	8 897	28 276	9 642
2013	24 773	16 322	25 433	13 749
2014	32 856	17 900	17 462	8 371
2015	37 712	30 141	17 112	10 827
2016	30 661	26 342	15 237	11 092
2017	19 705	17 264	12 816	10 090
2018	16 111	14 004	13 407	9 590
2019	51 208	47 587	25 663	8 746
2020	15 263	14 090	12 158	9 593
2021	12 936	12 261	10 346	9 087
2022	12 889	12 317	10 274	9 238
2023	11 176	10 731	9 256	8 440
2024	10 986	10 544	7 411	7 043
TOTAL	300 468	238 400	204 851	125 508

5.1. Mentions « Mort pour la France » instruites en 2024

	Accords	Rejets
Inconnu / hors guerre	0	3
Guerre 1914-1918	110	23
TOE	0	2
Guerre 1939-1945	343	26
Corée	0	0
Indochine	3	0
Guerre d'Algérie	11	17
OPEX	2	3
TOTAL	469	74
	543	

5.2. Mentions « Mort pour le service de la Nation » attribuées depuis 2013*

Année d'attribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Agent public	1	2	4	1	0	0	1	6	8	2	3	3	31
Gendarme	14		1	1	1	2		1	3	1	2	3	29
Militaire	9		11	2	1	2	2	3		2			32
Policier	0	3	4	3	1	0	4	5	3	0	3		26
TOTAL	24	5	20	7	3	4	7	15	14	5	8	6	118

*Les chiffres « 2013 » correspondent à la somme des attributions de la mention MPSN de 2002 à 2013 inclus.

Pour lire la suite
de l'article scannez
ce QR code



Département des rapatriés

Missions du département

Droit à réparation – bilan de la mise en œuvre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022

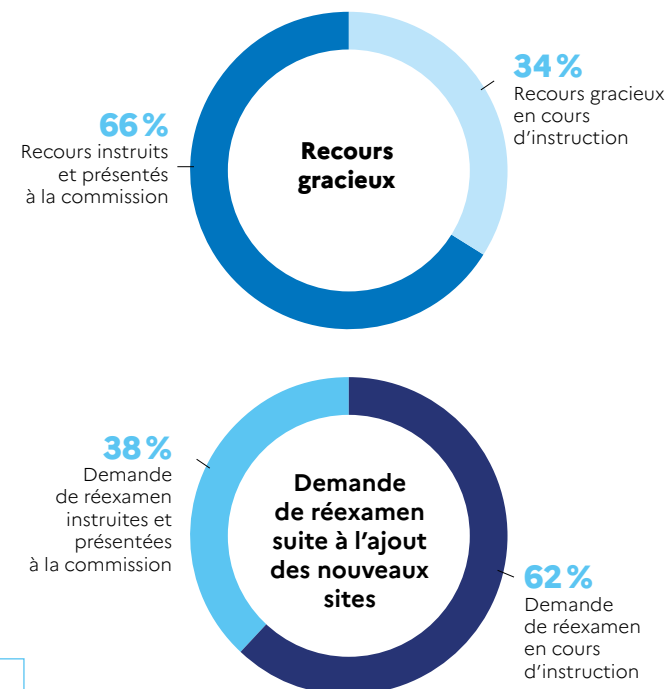
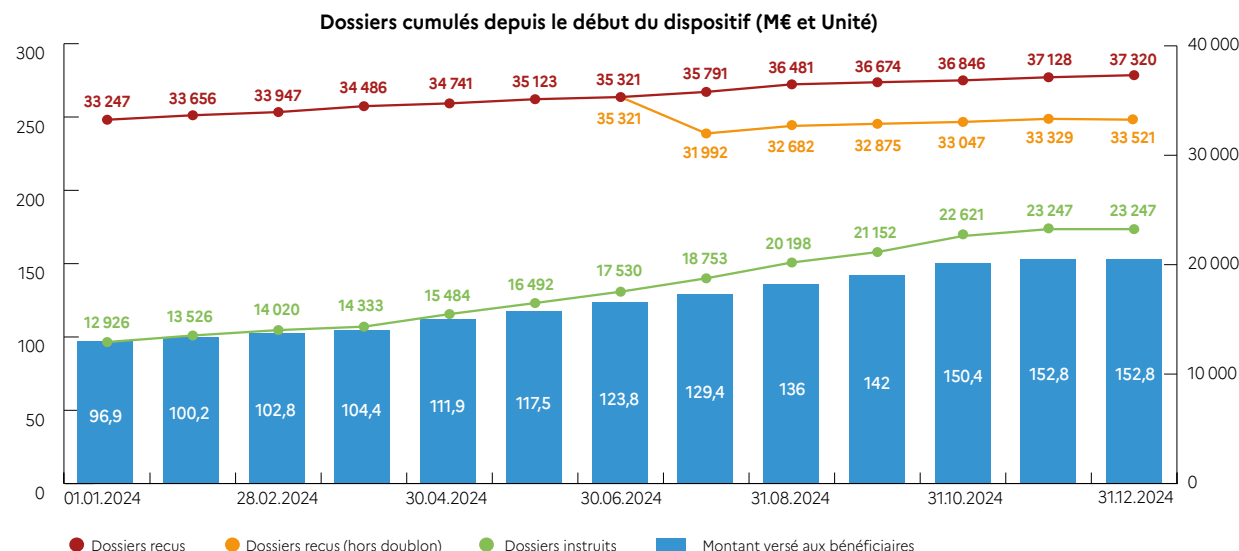
Le département des rapatriés assure les missions suivantes :

- pilotage et coordination de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 ;
- expertise technique au profit de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation ;
- représentation de l'Office lors des sessions plénières et restreintes de la commission nationale indépendante de réparation ;
- soutien et expertise auprès du service instructeur (département reconnaissance et réparation) concernant la mise en œuvre de la loi n° 2022-229 ;
- instruction des recours gracieux et suivi des interventions.

Le département des rapatriés gère l'ensemble des recours gracieux qui sont proposés au fil de l'eau à la Commission après analyse complémentaire. Depuis la mise en œuvre

du dispositif, **1006** recours gracieux ont été instruits et présentés à la commission nationale indépendante, au 31 décembre 2024, ce qui porte le taux de recours gracieux traités à 66%. Ils concernent, pour la majorité, une mise à jour de la durée de séjour ayant un impact sur le montant de l'indemnisation au regard des nouveaux éléments fournis ou d'une enquête administrative complémentaire. Le traitement des recours gracieux a permis de réduire de 68% les recours contentieux déposés auprès des tribunaux administratifs.

Depuis la publication du décret n° 2023-890 du 21 septembre 2023, 45 nouveaux sites ont été ajoutés à la liste des structures ouvrant droit à réparation. Depuis, **1262 recours liés à l'ajout de nouvelles structures** ont été enregistrés. Parmi ceux-ci, **483** ont été traités au 25 novembre 2024.



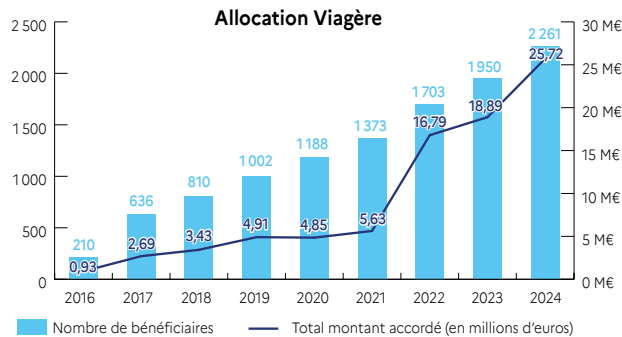
En 2024, 12 commissions ont eu lieu au cours desquelles 10 321 dossiers ont été présentés, 7 403 ont fait l'objet d'une décision favorable, pour un montant total à indemniser de 55 998 000 €.

Le montant global indemnisé au 31 décembre 2024 s'élève donc à **152 884 000 €** pour **23 219** demandes présentées dont **19 076** ont fait l'objet d'une décision favorable.

— Mesures pérennes

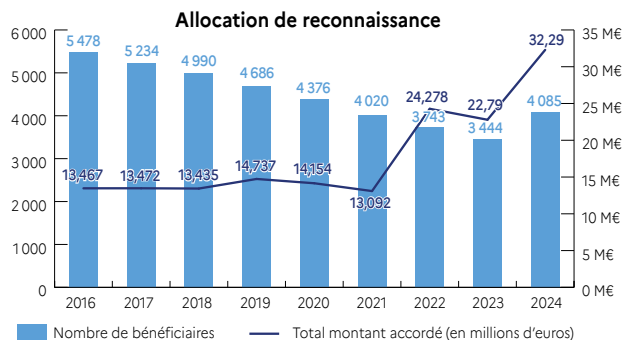
Allocations viagères

Au 31 décembre 2024, le montant des allocations viagères pour l'année en cours s'élève à 25,72 M€, pour 2 261 bénéficiaires dont 6,99 millions d'euros liés à la levée de forclusion prévue à l'article 8 de la loi du 23 février 2022. En 2024, ce sont 210 veuves qui ont bénéficié de la levée de forclusion.



Allocations de reconnaissance

Au 31 décembre 2024 et pour l'année en cours, le montant des allocations de reconnaissance s'élève à 32,3 M€ pour 4 085 bénéficiaires.



Rente viagère

La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit en son article 218 :

- l'harmonisation du montant des allocations versées aux veuves d'anciens membres des formations supplétives ou assimilés qui avaient opté pour l'option 2 (capital de 20 000 € et rente) de l'allocation de reconnaissance, avec le montant de l'allocation viagère ;
- une allocation viagère au profit des conjoints et ex-conjoints qui avaient opté pour l'option n° 3 (capital de 30 000 €) de l'allocation de reconnaissance ;
- une rente viagère au profit des anciens supplétifs ayant opté pour l'option n° 3 (capital de 30 000 €) de l'allocation de reconnaissance.

L'harmonisation s'est faite de manière automatique pour les veuves ayant opté pour l'option 2, depuis février 2024 en prenant en compte le reliquat pour le mois de janvier 2024. 1 058 veuves sont concernées.

En 2024 et depuis la mise en place du dispositif, 1 410 demandes ont été déposées par les bénéficiaires de l'option 3 de l'allocation de reconnaissance, et 1 044 ont fait l'objet d'un versement :

- sur les 774 demandes de rente viagère par des anciens supplétifs, 716 ont fait l'objet d'un versement ;
- sur les 636 demandes d'allocation viagère par des conjoints et ex-conjoints, 328 ont fait l'objet d'un versement.

335 demandes ont été rejetées ou réorientées et 31 demandes sont en cours d'instruction.

Mission nationale harkis rapatriés

Les 4 agents de la mission nationale (hébergés au service départemental du Lot-et-Garonne), chargés de l'instruction des mesures pérennes rapatriés, dont les harkis, ont été formés depuis 2023 à la doctrine sociale de l'ONaCVG, au droit à réparation ainsi qu'au système d'information OCRM. Ils contribuent également à l'instruction des demandes d'indemnisation relatives à la loi du 23 février

2022. À l'exception de la mesure pérenne d'allocation viagère, la baisse d'activité liée aux autres mesures (aides aux conjoints ou ex-conjoints survivants, bourses complémentaires, suivi des retraites de rapatriés, dossiers de secours exceptionnels) est compensée par un soutien accru dans le cadre du dispositif du droit à réparation mais également par l'instruction des demandes de rentes viagères, dispositif institué par la loi de finances pour 2024.

Secours exceptionnels

En 2024, **16 bénéficiaires** ont perçu un secours exceptionnel pour un montant total de **16 148 €**.

Aides spécifiques au conjoint survivant

L'aide spécifique au conjoint survivant est destinée à compenser de trop faibles ressources, la demande peut être faite à partir de cinquante ans et jusqu'à soixante-cinq ans. En 2024, ce sont 24 veuves qui ont bénéficié de cette aide.

Subventions aux associations harkis et rapatriés

En 2024, **29 associations harkis** et rapatriés ont bénéficié d'une subvention, pour un montant total de **119 290 €**.

Reconnaissance

Le département des rapatriés assure les recherches administratives liées aux personnes décédées et inhumées dans le cimetière du camp de Saint Maurice l'Ardoise (Gard). L'inauguration du cimetière a eu lieu le 24 septembre, conformément au souhait formulé en 2023 par la secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire. Cette cérémonie a rassemblé de nombreuses familles qui, avec une grande émotion, ont salué la création d'un lieu de recueillement pour honorer la mémoire des enfants disparus entre 1962 et 1964.



Retrouvez ici l'ensemble des graphiques pour chacune de ces mesures

Mission Aider et accompagner

Pour en savoir +
sur l'action
sociale



Fait marquant 1

« Le DSO en visio »

Pour le DSO, « l'aller vers » s'est concrétisé par des visios au profit des services départementaux. Lors de chacune de ces rencontres, une centaine d'agents (directeurs-trices, gestionnaires de solidarité, assistantes de service social) étaient présents.

Fait marquant 2

« L'aide spécifique aux pupilles majeurs et orphelins de guerre »

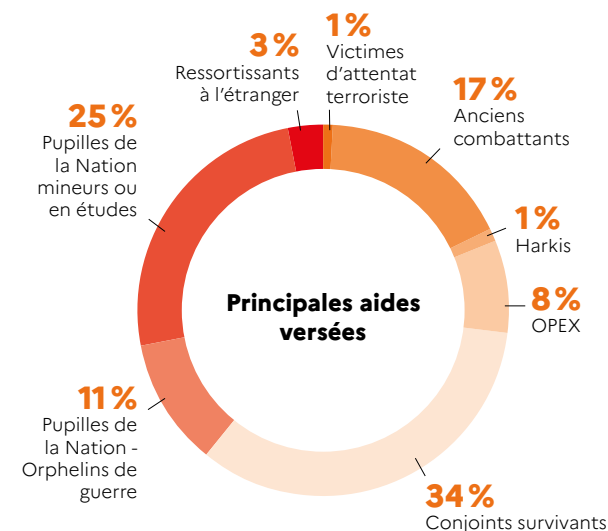
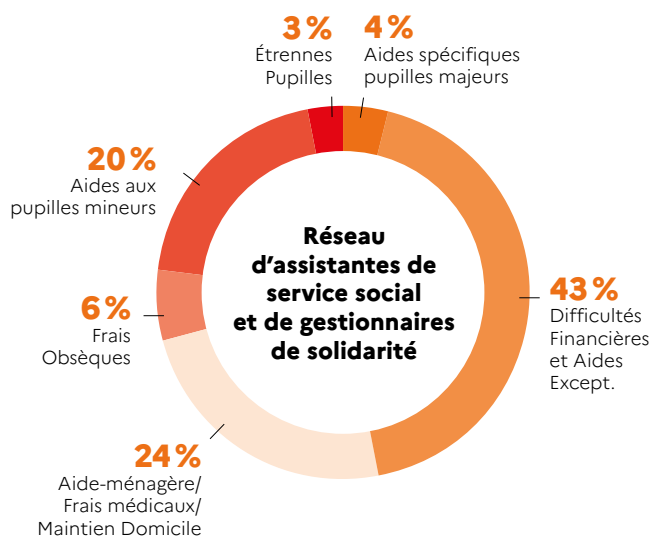
À la fin de l'année 2023, le gouvernement a souhaité manifester une attention particulière des pupilles de la Nation majeurs et des orphelins de guerre. Pour cela, un budget supplémentaire a été débloqué pour une aide spécifique. Ainsi 1462 aides ont complété les 1385 prestations versées par les services départementaux en direction générale.

Action sociale

L'action sociale de l'ONaCVG s'adresse aux ressortissants qui rencontrent des difficultés psychosociales ou financières.

À travers son réseau d'assistantes de service social et de gestionnaires de solidarité, près de 20 000 ressortissants ont été aidés cette année.

Si le nombre d'interventions a augmenté, la répartition des catégories de ressortissants accompagnés a été modifiée, cette année, notamment par l'aide spécifique accordée aux pupilles de la Nation majeurs.



Budget consommé

23,22 M€
en services départementaux

665,16 K€
pour les ressortissants à l'étranger

4,35 M€
en centrale



L'accompagnement des pupilles

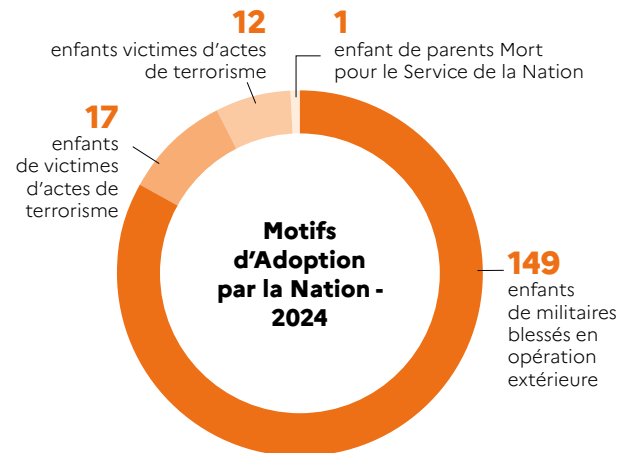
Les pupilles de la Nation

Une loi de 1917 a institué le statut de pupille de la Nation afin d'offrir une protection aux enfants, au cœur de la Première Guerre mondiale. Ce statut accordé à vie est unique en Europe. L'accompagnement de ces enfants, dont le(s) parent(s) n'est plus en capacité d'assumer l'éducation, a été depuis le début, confié à l'ONaCVG.



Le nombre d'adoptions avait connu une baisse sensible jusqu'aux années 2000. Depuis les attentats de 2015, il est à nouveau en augmentation. À partir de l'évolution de la loi en août 2023 et la modification de la date à prendre en compte pour la blessure psychique, les adoptions pour des enfants de militaires blessés sont de plus en plus nombreuses (+ 60 % par rapport à 2023).

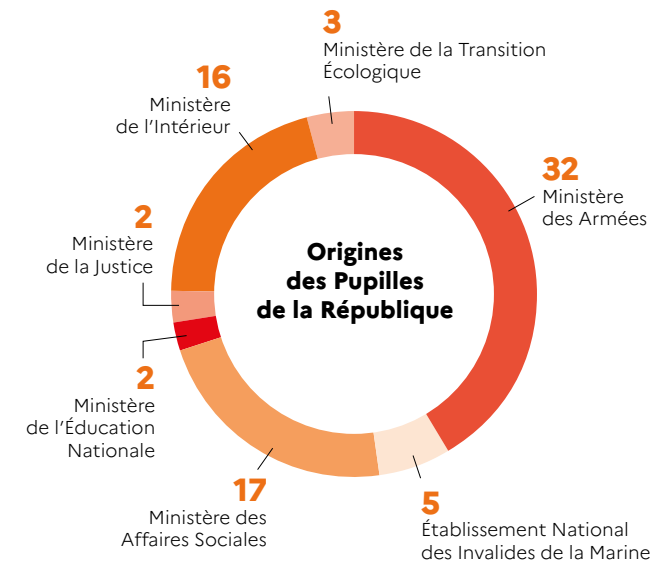
L'accompagnement des pupilles met l'accent sur le financement de leurs études, notamment leurs études supérieures. Une aide leur est également apportée pour la vie quotidienne lorsque les ressources de la famille sont insuffisantes. Des aides pour des dépenses exceptionnelles, des étrennes ou encore une aide à la majorité complètent le dispositif.



Les actions en faveur des pupilles de la République

Cette qualité, souhaitée par le Président de la République est accordée aux enfants dont le parent est décédé dans des circonstances exceptionnelles. Elle fait suite à l'attribution de la mention « Mort pour le service de la République »

En 2024, 13 qualités de pupille de la République ont été accordées, portant leur nombre à 77.



En chiffres

1 623

Pupilles accompagnés en 2024

179

nouvelles adoptions

9 626

interventions

Budget

5,92 M€



L'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme

L'ONaCVG s'est imposé comme un acteur important de l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme.

En 2024, 142 demandes de pension militaire d'invalidité ont été déposées au Service des pensions et des Risques Professionnels. Cette démarche, indispensable à une bonne prise en compte des victimes est encore trop peu engagée puisque seules, 41% des victimes d'un acte de terrorisme en ont fait la demande.

Aux interventions financières, il faut ajouter un soutien de reconstruction par le sport. 14 victimes (dont 4 pupilles de la Nation) ont pu bénéficier de stages organisés par le Cercle Sportif de l'Institut National des Invalides CSINI.

L'Office participe aussi à un retour à l'emploi par des aides à la reconversion professionnelle et, en 2024, 6 VAT ont vu une partie de leur projet financée par l'Office.

Moments forts de 2024

22 février: Commémoration de l'attentat du Caire (22 février 2009) avec un voyage mémoriel en Égypte organisé par l'Association française des Victimes du Terrorisme pour les victimes et leur famille.

11 mars: Journée européenne d'hommage aux victimes du terrorisme à Arras.

En chiffres

4 964

victimes sur la liste transmise par le Ministère de la Justice

29

adoptions prononcées

3 593

interventions financières

Budget

2,28 M €

L'action sociale en faveur de ses ressortissants à l'étranger

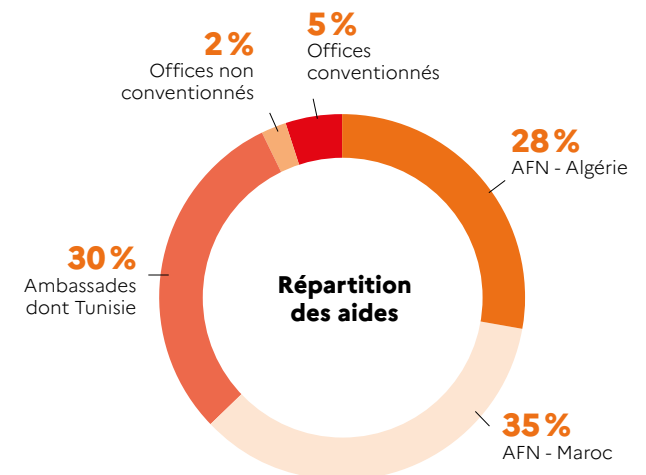
L'ONaCVG intervient en faveur de tous ses ressortissants, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur lieu de résidence.

En 2024, l'Office a aidé près de 1400 ressortissants, dont la grande majorité sont des veuves réparties sur 26 ambassades et/ou consulats partenaires.

Ce partenariat nous permet de garder un lien privilégié avec nos ressortissants qui ont fait le choix de l'expatriation mais que nous continuons de soutenir et d'accompagner dans les moments difficiles de leur vie.

Cela se traduit par des aides financières, la prise en charge des soins médicaux, des frais d'obsèques ou l'aide à l'organisation du retour sur le territoire national.

Enfin, nous apportons notre soutien et notre expertise aux ressortissants non français vivant dans leur pays d'origine.

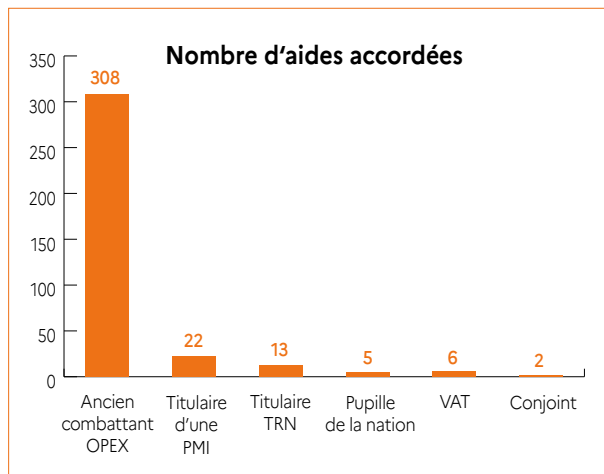


La reconversion professionnelle

Les aides à la formation ou à la reconversion professionnelle peuvent être accordées à tout ressortissant de l'ONaCVG. En 2024, 356 aides ont été attribuées pour un budget total de 590 705 €. Seuls 7 dossiers n'ont pas abouti. L'Office vient compléter les aides de reconversion attribuées par Défense Mobilité aux militaires qui quittent l'institution et pour lesquels le reste à charge est trop élevé.

Le nombre de dossiers est en augmentation par rapport à 2023. L'accompagnement de nos ressortissants vers une nouvelle étape de leur vie professionnelle, voire d'un changement dans leur carrière a été l'un des objectifs prioritaires du service. L'aide moyenne accordée est de 1694,14 € pour des ressortissants âgés de 23 à 61 ans.

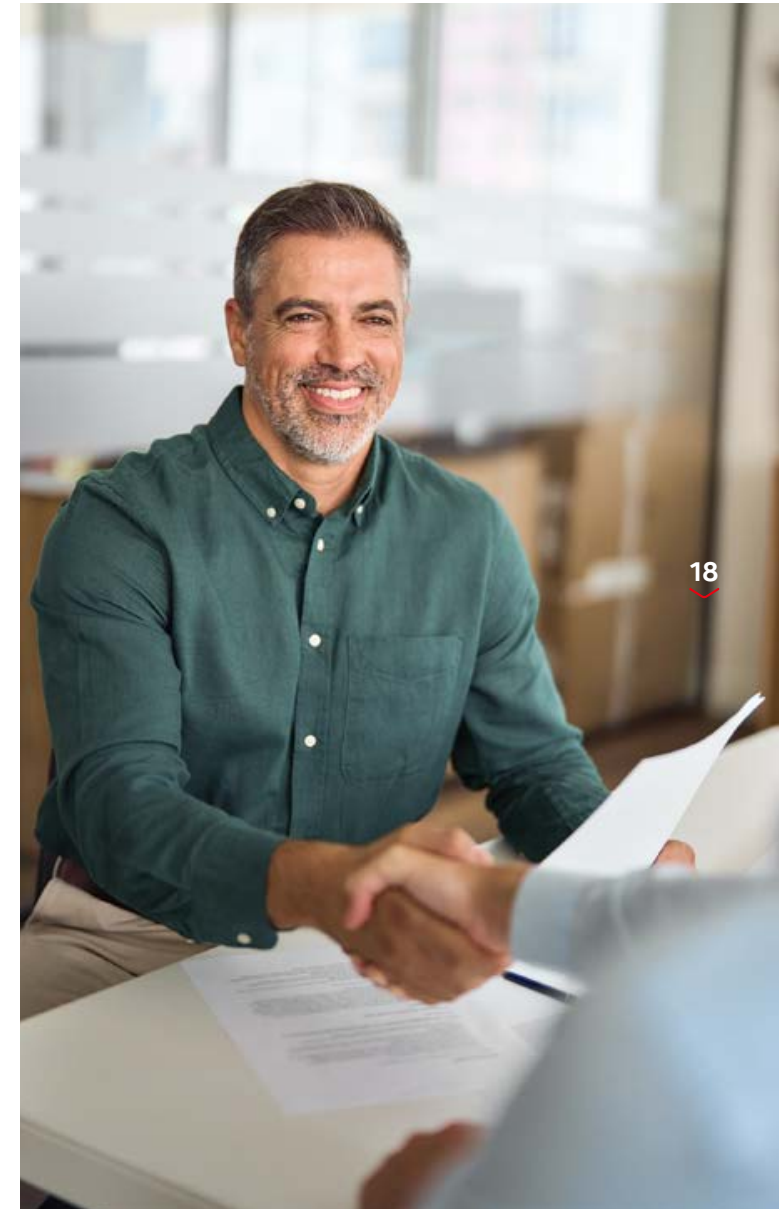
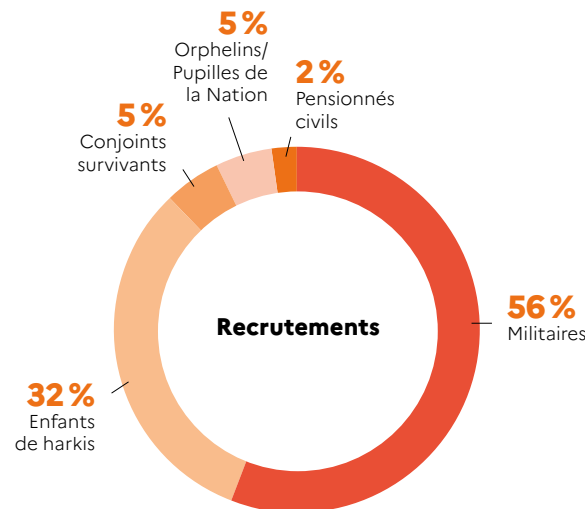
Il faut enfin souligner que 20 ressortissants ont été orientés vers un accompagnement individuel à l'insertion professionnelle (aide à définir un projet plus spécifiquement grâce à l'AFPA, organisme partenaire de l'ONaCVG).



Le dispositif des emplois réservés

Ce dispositif, destiné à nos publics prioritaires et notamment les militaires blessés, est un outil de solidarité nationale. Il permet d'accéder à la fonction publique, sans concours, après entretien de sélection, dans ses trois versants (État, Territoriale, Hospitalière) et dans toutes les catégories (A, B et C).

Cette année, 60 recrutements ont eu lieu. Ce chiffre est en progression par rapport à 2023.



Mission accompagnement des blessés

Mieux accompagner les blessés



L'année 2024 a été marquée par un approfondissement des relations entre l'Office et les armées, avec une attention particulière portée à la coordination des actions entre l'Office et l'armée de Terre, le service de santé des armées (SSA) et la Gendarmerie nationale. Ce travail de fond, centré sur la renégociation des conventions existantes, se poursuit en 2025, notamment avec la Marine nationale ainsi que l'armée de l'Air et de l'Espace. Parmi les actions menées avec les cellules d'aide aux blessés des Armées, du SSA et de la Gendarmerie, une collaboration étroite a permis d'ajuster le passeport du blessé et de sécuriser le transfert des données médico-administratives anonymisées nécessaires à la continuité du suivi des blessés après leur radiation des cadres ou des contrôles. Cette avancée optimise la coordination de l'accompagnement des blessés et la continuité du suivi de leur parcours de reconstruction, réhabilitation et réinsertion sociale et professionnelle.

19

De multiples interventions de l'Office au sein des états-majors et écoles militaires, notamment à Paris, Coëtquidan, Tours et Bourges ont permis de mieux faire connaître son rôle et ses actions en soutien de ses ressortissants. Ces visites ont permis de renforcer les liens avec les acteurs de terrain et de les sensibiliser à l'importance de l'Office aux diverses étapes du parcours du blessé.

Soutien aux organismes d'aide

Grâce aux crédits alloués par le Bleu de France au département des blessés (DAB), le soutien de l'ONaCVG à l'organisation de stages et activités de reconstruction par le sport a pu être non seulement renouvelé mais également amplifié en 2024 (+ 107% par rapport à 2023), avec le concours du Centre national des sports de la défense (CNSD), du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) et de l'association « La Voile pour se reconstruire ». La négociation de conventions prévoyant un financement pluriannuel offre à ces entités une programmation financière propice à la montée en puissance de leur offre de stages et à la



satisfaction de leur besoin croissant d'acquisition d'équipements adaptés au handicap. Divers projets portés par des blessés ou associations et promus par les services de proximité de l'Office ont également pu être subventionnés.

Parallèlement, la procédure de défraiement des blessés, liée à leur fréquentation des maisons ATHOS et à leur participation aux activités de reconstruction par le sport, a été révisée. Sa déconcentration assurera aux blessés un paiement plus rapide.

Harmonisation et partage des pratiques

Le département a également contribué activement à l'harmonisation des actions des services de proximité de l'Office en soutien aux blessés. Cinq sessions régionales ont été organisées en 2024 à Dijon, Nancy, Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Ces rencontres avaient pour objectifs principaux l'optimisation des pratiques et la prise en compte des évolutions récentes, tant en matière de suivi et d'accompagnement des blessés que dans les relations des services de proximité avec les Armées et les services publics. Ces échanges, qui se poursuivront, ont donné lieu à des séances de questions-réponses particulièrement enrichissantes et favorisé une meilleure compréhension de la mission dans son large spectre et toute sa complexité.

Dans le cadre du Plan ministériel d'accompagnement des blessés et familles 2023-2027, l'Office a apporté sa contribution à douze mesures relatives au dispositif de réhabilitation des blessés psychiques ATHOS. Parmi ces travaux, la recherche de nouvelles maisons régionales ATHOS ainsi

que le pilotage d'un groupe de travail sur l'extension du dispositif ATHOS Outre-mer associant l'ensemble des acteurs concernés du ministère (armées, directions et services). D'autres actions ont été entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des blessés, en particulier l'optimisation des modalités de recours au dispositif de solidarité nationale des emplois réservés. Par ailleurs, l'Office a été un contributeur actif à la mise en place de la Maison numérique de blessés et familles (MNBF).

L'année 2024 a été marquée par diverses actions relevant des responsabilités de pilotage d'ATHOS incombant à l'ONaCVG depuis le 1^{er} juillet 2023. À ce titre, en matière de doctrine l'Office a organisé le 4^e colloque annuel du dispositif en partenariat avec le Conseil scientifique ATHOS. L'Office a également assuré la production du premier rapport d'activité annuel du dispositif.

Convention avec l'UBFT

S'agissant des partenariats, le DAB a œuvré, au nom de la gouvernance, à la négociation d'une nouvelle convention avec l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT), portant sur la future maison de Toulon, actuellement en construction sur le domaine des Gueules cassées. L'UBFT prévoit la mise à disposition gratuite de cette nouvelle maison ATHOS au 1^{er} avril 2026. Enfin, un rapprochement avec l'Unité de réhabilitation post-traumatique de l'Institution nationale des Invalides (INI) a été initié, dans le but de mieux faire connaître l'offre de soins de l'INI dans le parcours de réhabilitation des blessés, tant au profit d'ATHOS que de l'Office.



La gouvernance ATHOS a décidé de faire de l'année 2025 un temps de consolidation visant à renforcer le modèle existant qui se compose des quatre maisons de réhabilitation déjà créées entre 2021 et 2023 à Toulon, Bordeaux, Cœur de Savoie et Aveyron et de deux nouvelles maisons dont l'ouverture a été actée en 2024 : celle de l'Occitanie-Lauragais, inaugurée le 31 janvier 2025, et celle du Grand Est, dont la mise en place interviendra avant la fin du premier semestre.

En chiffres

2 526 blessés (+ 12% en 2024)
accompagnés et suivis par le DAB
via le maillage territorial (SD)

475 blessés
sont membres d'une maison ATHOS
au 31 décembre 2024

4,9 M€
dédiés au dispositif ATHOS
(Programme 169/subventions
pour charge de service public)



276 K€ dépensés
en soutien financier de projets de
reconstruction par le sport et de réhabilitation
individuels et collectifs (redistribution
des crédits du Bleu de France)



Témoignage

La mission d'accompagnement
des blessés par le SD 33,
en sa triple qualité
de chef-lieu de région,
réfèrent ATHOS et correspondant
d'un état-major zonal.



Illustration du travail de coordination des partenaires institutionnels

« Cérémonie du 11 novembre 2025, organisée conjointement par la CABAT et la direction de la maison ATHOS afin de remettre des médailles de blessé de guerre et des médailles militaires à 12 récipiendaires membres de la maison ATHOS en présence de leurs familles. Cette cérémonie s'est tenue en présence de Gérard QUEVILLY ami de la maison et du SD 33 ».

« Dès 2020, le service départemental (SD) de l'ONaCVG de la Gironde s'est pleinement engagé dans la mise en œuvre du dispositif ATHOS, participant activement à des réunions locales pour la création de l'une de ses deux premières maisons et proposant une procédure d'orientation des blessés psychiques dont le suivi incombe à l'ONaCVG. Le positionnement du service s'est vu récemment encore renforcé par la création de la fonction de « SD réfèrent ATHOS » pour la maison de Bordeaux-Cambes afin de garantir localement, en lien avec la direction générale, l'efficacité et l'harmonisation du suivi des blessés qui en sont membres.

En cette qualité d'interlocuteur privilégié, il veille à la fluidité de l'information entre la maison ATHOS et les autres services départementaux. Il reçoit hebdomadairement les points de situation émis par la maison, qu'il transmet aux services concernés,

répondant aux interrogations et s'occupant des défraiements des blessés résidant dans le département. Il répond également aux sollicitations de la maison ATHOS, notamment par le biais d'interventions ponctuelles de l'assistante sociale du SD 33, contribuant ainsi à l'accompagnement des blessés. En 2024, le service départemental a été présent durant 17 demi-journées au sein de la maison, notamment lors d'événements tels que « les journées des familles » et « les portes ouvertes ».

Ces moments de présence permettent aux membres de la maison d'être informés des droits que peut leur ouvrir l'Office, notamment en matière de reconversion professionnelle, de solidarité et de réparation. Ils favorisent un échange de confiance entre le SD et les membres et constituent l'opportunité de leur offrir un service « tout sous le même toit » favorisant un soutien pertinent et un suivi socio-administratif continu tout au long de leur parcours de réhabilitation.

Le SD collabore également avec l'Hôpital spécialisé des armées Robert Picqué, où siège une CPS2R (commissions pluridisciplinaires de suivi de la réinsertion et de la reconversion des militaires blessés ou malades), et joue un rôle actif dans la gestion des blessés orientés vers le dispositif ATHOS, en veillant à la préparation et à la transmission des listes de candidats. Par ailleurs, la proximité de l'EMZDS (état-major de zone de défense et de sécurité) et des référents de la CABAT (Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre) à Bordeaux permet des relations de travail privilégiées et facilite la mise en place d'actions innovantes destinées aux blessés. »

Ludovic Banas,
directeur du Service départemental de la Gironde.



Témoignage

Les actions du SD 82
au bénéfice des blessés.

« Le service départemental de Tarn-et-Garonne assure le suivi de 32 blessés, âgés de 32 à 61 ans. Dans le souci de leur offrir un accompagnement optimal, il met en œuvre l'ensemble des outils disponibles avec l'appui de partenaires solides, tels que la municipalité de Montauban. Ainsi, plusieurs actions ont été menées, notamment des invitations au Festival des Lumières en 2023, au Festival Harry Potter en 2024, ainsi qu'aux matchs du « souvenir », qui permettent aux blessés et à leurs enfants, pupilles de la Nation, de partager des instants de convivialité. Ces événements sont en partie financés par la CARAC, un partenaire fidèle des initiatives du service.

La reconstruction par le sport constitue également une priorité du service qui promeut l'ensemble de l'offre du Centre national des sports de la défense (CNSD) et du Centre sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI). À titre d'exemple, deux blessés ont participé à l'intégralité du challenge AD Victoriam, obtenant des résultats particulièrement prometteurs tant sur le plan physique que psychologique.

La réinsertion professionnelle figure aussi parmi les axes essentiels de la reconstruction. Ainsi, le service accompagne avec attention ceux qui en expriment le besoin. L'un des blessés a ainsi obtenu son diplôme de psychologue après quatre années d'études universitaires. Doctorant aujourd'hui, il a ouvert une consultation privée dans un centre antidouleur. L'ONaCVG a également contribué au financement de la formation à la pêche sportive d'un autre blessé, qui a depuis ouvert sa propre école de pêche.

Le service entretient des relations régulières avec les assistantes sociales des armées afin de veiller à ce qu'aucun blessé ne soit laissé « sur le bord de la route ». Les commissions des blessés des trois principales unités militaires du département permettent un suivi anticipé des blessés, notamment de ceux qui sont proches de la radiation des cadres ou des contrôles.

En 2024, les six unités militaires du département ont participé, sous l'impulsion du SD, au premier challenge interunités du Bleuets de France. L'unité ayant collecté le plus de fonds remporte le Bouclier du Bleuets, gravé de son nom, qu'elle conserve pendant un an avant qu'il ne soit remis en jeu. Ce projet a pu être réalisé grâce à la généreuse contribution de la Fédération Nationale André Maginot, qui a financé le Bouclier. »

Alexandre Taillefer,
adjoint à la directrice du service départemental
du Tarn-et-Garonne.

Le Bouclier du Bleuets de France financé par la Fédération André Maginot a été remis au vainqueur du challenge le 25 mars 2025.



Mémoire et citoyenneté au cœur des territoires

En 2024, l'ONaCVG a de nouveau contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de mémoire du ministère des Armées. Ses services départementaux et référents régionaux mémoire et ses hauts lieux de la mémoire nationale ont ainsi été un maillon essentiel de la territorialisation des programmes mémoriels.

Parce qu'il se trouve à la croisée de nombreux partenariats, tant au niveau local que national, l'Office est le principal opérateur mémoriel pour le ministère et porte des initiatives de transmission des mémoires des conflits contemporains auprès de la jeunesse, qui participent à la construction d'une réflexion et d'une démarche citoyennes.

1. Les projets et actions pédagogiques dans les territoires

Les concours jeunesse de l'ONaCVG : Les petits artistes de la mémoire et Bulles de mémoire

3010 jeunes se sont inscrits au concours de bande dessinée *Bulles de Mémoire* et 3267 aux *Petits artistes de la mémoire*.

L'édition 2024-2025 de *Bulles de mémoire* dont le thème est « Les animaux et la guerre » a été lancée le 16 septembre.

Les deux concours de l'Office sont, depuis la rentrée scolaire 2024, référencés sur l'application ADAGE du ministère de l'Éducation nationale, ce qui leur apporte une plus grande visibilité auprès de la communauté enseignante.

Le développement des programmes nationaux : Programme Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie

L'Office a poursuivi ses efforts afin de développer ce programme, qui répond toujours à une demande importante, notamment de l'Éducation nationale et de la Protection judiciaire de la jeunesse. De nombreuses séances de témoignages

en classe ont ainsi été organisées par les services de l'Office, en lien avec les différentes académies. Par ailleurs, l'Office a poursuivi son travail de formation des enseignants et des professionnels de la PJJ autour de ces mémoires.

La remise nationale des prix du concours Bulles de mémoire à Strasbourg

La cérémonie de remise des prix « Bulles de mémoire », pour la première fois commune aux trois pays organisateurs du concours - la France, l'Allemagne et la Belgique - s'est déroulée le 26 septembre à Strasbourg. Accueillis à la résidence de l'ambassadrice de Belgique auprès de la représentation européenne, les lauréats se sont vus remettre leurs trophées par Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas et M. Arnaud Papillon pour l'ONaCVG, par le délégué du VDK pour la France, M. Alexandre De Bordelius ainsi que par le directeur du département Muséologie/Éducation/Mémoire du War Heritage Institute, Jean Cardoen.

Après l'utilisation, lors des précédentes éditions, d'un même thème et d'une même affiche, puis l'organisation d'un séjour réunissant les lauréats français, allemands et belges, cette cérémonie marque une étape importante dans l'histoire résolument européenne du concours.



PHOTO: BDM

En chiffres

Près de **1 350** actions culturelles et éducatives conduites par les services de l'ONaCVG

Plus de **50** formations d'enseignants ou de professionnels du secteur public par les agents de l'ONaCVG

1 M€ de budget consommé pour les actions nationales et locales, dont **300 000 €** pour la programmation des lieux de mémoire

132 K€ alloués en subventions pour **82** projets soutenus



Programme mémoire des OPEX

En 2024, l'ONaCVG a poursuivi la mise en œuvre du programme national sur les mémoires des opérations extérieures, en organisant des conférences, des séances de témoignages ainsi que des sorties pédagogiques. Un podcast « Raconte-moi une OPEX » a également été réalisé et diffusé en plusieurs épisodes à compter de la fin de l'année 2024.

Programme Sport et mémoire

L'ONaCVG a poursuivi en 2024 sa participation aux événements labellisés « Aux sports jeunes citoyens! ». En parallèle, à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le département mémoire et citoyenneté a diffusé un nouvel outil pédagogique permettant d'aborder la mémoire des conflits contemporains par l'angle du sport. L'animation repose sur une mécanique de jeu innovante et interactive : les parcours de 45 sportifs et sportives sont synthétisés par un système de pictogrammes qui permettent, en un seul coup d'œil, de découvrir la vie de chaque personnage, ainsi que l'impact des conflits mondiaux sur celle-ci.

• Le renouvellement du partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

En 2024, l'Office a renouvelé sa convention avec la PJJ, permettant de poursuivre les actions communes engagées depuis 2021 et de renforcer ce partenariat structurel. Ce travail consiste notamment à accompagner les professionnels de la PJJ dans la conception et la réalisation de projets,



PHOTO : PJJ

ainsi qu'à mettre en place, à leur profit, des séances de formation sur différentes thématiques mémorielles, telles que les mémoires de la guerre d'Algérie.

• Participation aux festivals

Avec un déploiement plus vaste d'année en année, le département mémoire et citoyenneté a investi de nombreux festivals (« On a marché sur la Bulle » à Amiens, « Quai des Bulles » à Saint-Malo, « Les Rendez-vous de l'Histoire » à Blois et dans la même ville « BD BOUM ») afin de promouvoir les programmes et outils pédagogiques de l'Office.

En novembre 2024, l'ONaCVG a été également présent au salon des maires ; l'occasion de montrer combien le savoir-faire de ses équipes en matière d'éducation à la citoyenneté peut vivifier, en partenariat avec l'Éducation nationale, des politiques municipales auprès de jeunes administrés.

Première formation académique des enseignants sur les OPEX

Le mercredi 20 mars 2024, à Rouen, l'ONaCVG et l'Éducation nationale ont organisé pour la première fois une formation dédiée à l'enseignement des OPEX dans le secondaire. Cette journée d'interventions et d'ateliers s'est inscrite dans le cadre du plan académique de formation des enseignants de Normandie. La matinée, consacrée aux grands enjeux de défense, a été marquée par l'intervention de spécialistes. L'après-midi a laissé la place à des moments de témoignages et d'échanges autour notamment de la thématique de la blessure, avec la présence d'un rescapé de l'attentat du Drakkar, d'un psychologue des armées et du chef de département de l'accompagnement des blessés de l'ONaCVG. Enfin, des ateliers et présentations ont permis de faire connaître les outils pédagogiques de l'ONaCVG à disposition des professeurs.



PHOTO : ROUEN - OPEX

En chiffres

6 300

jeunes participants aux concours jeunesse de l'ONaCVG

176

Plus de actions de valorisation ont été menées sur les nécropoles nationales et carrés militaires de toute la France, touchant plus de **10 530** participants

470 000

Plus de visiteurs dans les hauts lieux de la mémoire nationale

• Le 80^e anniversaire de la Libération et des débarquements

En tant que membre du groupement d'intérêt public « Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire », l'Office a joué un rôle majeur tout au long de l'année afin de décliner localement les missions du GIP. Les services départementaux de l'Office ont ainsi procédé, en lien avec les préfetures, à l'instruction des projets locaux dans le cadre des demandes de labellisation « 80 ans de la Libération ». Ils ont également assuré l'organisation et la tenue des commissions locales de subvention des projets. Parallèlement, l'Office a porté tout au long de l'année 2024 de nombreuses opérations de transmission mémorielle visant à mettre en avant la Résistance et la Libération. L'expertise de l'Office a par ailleurs été sollicitée régulièrement par la Mission Libération, ainsi que par les préfetures, afin d'accompagner et d'organiser les cérémonies majeures liées au débarquement de Normandie, au débarquement de Provence, ou encore à la Libération de certaines communes - dont Paris. Les 10 hauts lieux de la mémoire nationale ont également joué un rôle essentiel dans ce cycle mémoriel.

2. La valorisation des lieux de mémoire

Responsable de l'entretien et de la rénovation des 291 nécropoles, 10 hauts lieux de la mémoire nationale et 2 200 carrés militaires qui composent le patrimoine de pierre du ministère des armées, l'ONaCVG est également chargé de leur valorisation, à travers de l'organisation d'événements pédagogiques et culturels.

Ces lieux d'hommage et de souvenir, où se mêlent l'espace et le temps, sont propices à la transmission, à la réflexion et à la formation citoyenne.

Les nécropoles nationales et carrés militaires

Témoignages immédiatement perceptibles des conflits contemporains, les nécropoles nationales sont des sites que l'Office s'attache à valoriser et rendre accessibles, notamment auprès du jeune public.



25

©RRM PACA



Projet pédagogique interméditerranéen

À l'occasion du 80^e anniversaire du débarquement et de la libération de Provence, l'ONaCVG et le Rectorat d'Aix-Marseille ont proposé à des classes de l'académie d'Aix-Marseille et du Lycée International Alexandre Dumas d'Alger de s'engager dans un projet pédagogique interméditerranéen afin de commémorer ces événements. Après plusieurs échanges à distance entre les classes et un travail pédagogique tout au long de l'année scolaire, le projet s'est achevé par un événement de restitution à Marseille, du 30 septembre au 1^{er} octobre. Durant le séjour des élèves algériens en France, des visites de lieux de mémoire (balade urbaine dans Marseille, Mémorial du débarquement et de la libération en Provence), des temps d'échanges avec les élèves des établissements français et un événement de restitution, où chaque établissement a présenté sa production, ont été organisés.

L'année 2024 a une nouvelle fois été l'occasion pour l'Office de développer des vecteurs de compréhension de l'histoire de ces lieux, afin que le public puisse appréhender plus facilement les mémoires portées dans les nécropoles. Cérémonies, médiations guidées, parcours numériques Baludik, création de la mallette pédagogique « Décodons la mémoire de pierre », conception de dépliants ou installation de panneaux d'information : ces dispositifs pédagogiques sont autant de manières d'améliorer la compréhension de ces lieux et d'honorer la mémoire de ceux qui y reposent.

Au total, ce sont plus de 176 actions de valorisation qui ont été menées sur les nécropoles nationales et carrés militaires de toute la France, touchant plus de 10 530 participants.



Les hauts lieux de la mémoire nationale

Les hauts lieux de la mémoire nationale symbolisent chacun un aspect particulier des conflits contemporains. Ils sont des lieux privilégiés de transmission citoyenne gérés et valorisés par l'ONaCVG, permettant de lutter au quotidien contre les falsifications de l'histoire.

Le Centre européen du résistant déporté (CERD) - l'ancien camp de concentration Natzweiler/Struthof



La fréquentation globale des HLMN s'établit aux alentours de 470 000 visiteurs en 2024.

Avec une forte augmentation des visiteurs en 2024 (236 850 visiteurs), le Centre européen du résistant déporté (CERD) a réussi à proposer une programmation mémorielle riche et variée.

Un des temps forts de cette année 2024 a été la cérémonie du 80^e anniversaire de la libération de Strasbourg. À cette occasion, le président de la République Emmanuel Macron s'est rendu au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, haut lieu de la mémoire nationale géré et valorisé par l'Office, découvert le 25 novembre 1944 par les soldats américains. Le chef de l'État a visité le musée du camp, guidé par Michaël Landolt, le directeur du site. Il a ensuite déposé une gerbe en hommage aux victimes de la barbarie nazie puis, après un temps de recueillement, est allé à la rencontre des équipes du CERD, qu'il a remercié pour leur implication.

La programmation scientifique, culturelle et événementielle 2024 s'est inscrite dans la continuité des projets menés antérieurement avec un accent porté à la valorisation des liens entre art, histoire et mémoire. L'exposition de photographies de Michael Kenna consacrée aux vestiges du camp de Natzweiler-Struthof (15 novembre 2024-15 mars 2025) a été un temps fort de la programmation culturelle du site, marquée par une dimension multidisciplinaire permettant de transmettre autrement, par le biais du medium photographique, la mémoire de la Déportation des Juifs d'Europe. Cette exposition a ainsi permis de poursuivre la recherche de liens entre la sphère artistique et la sphère mémorielle, déjà initiée lors de l'exposition *L'art contemporain s'invite au Struthof*. Celle-ci, portée par l'Office et l'artiste Nicolas Daubanes a été inaugurée au début de l'année 2024 au CERD. Enfin, des liens avec la sphère de l'archéologie contemporaine ont aussi été mis en lumière à travers l'organisation de portes ouvertes et des fouilles archéologiques.

Le Mont-Valérien

L'un des temps forts de cette année 2024 concerne le cycle mémoriel lié à la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian : celui-ci s'est manifesté par la création d'une exposition temporaire présentée au Mont-Valérien, au début du circuit de visite menant à la clairière. Consacrée aux fusillés de l'Affiche rouge, elle a été menée en partenariat avec le Musée de la Résistance nationale.

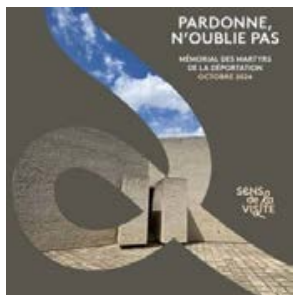
En 2024, les Hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France ont poursuivi le développement d'expositions temporaires et d'actions pédagogiques en accentuant la mise en réseau avec d'autres institutions culturelles (La Contemporaine, Médiathèque de Suresnes, réseau Marais Culture+) et en renforçant la dimension scientifique de leur programmation (journées d'étude sur les lettres de fusillés en octobre 2024). Des synergies ont été envisagées avec d'autres HLMN en matière de programmation culturelle, scientifique et pédagogique, à travers la coconstruction d'une projection-débat.

La programmation événementielle a été particulièrement riche et déployée à travers différents médiums (projections, rencontres littéraires, visites théâtralisées, représentations théâtrales, concerts). Le Mont-Valérien a reçu la visite de 31 525 personnes en 2024.



Le Mémorial des Martyrs de la Déportation (Île de la Cité)

Au Mémorial des Martyrs de la Déportation, les équipes ont pu diversifier la programmation, en mettant particulièrement en avant les arts, les publications ainsi que les mémoires intimes comme médium de transmission de l'histoire de nos sites. Une saison artistique (concert « Les voix étouffées ») ainsi qu'une programmation de spectacles vivants ont ainsi été proposées au public durant l'année 2024. Il faut noter aussi la création d'un podcast « Sens de la visite » co-créé par Olivier Laliu et des lycéens ambassadeurs de la mémoire de la Shoah.



117 492 personnes se sont rendues au Mémorial des Martyrs de la Déportation en 2024.

Le Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Quai Branly)

La médiation sur ce HLMN s'est renforcée en 2024 avec l'organisation de visites guidées régulières sur le site. La programmation scientifique, culturelle et événementielle du MGACMT a par ailleurs pris une nouvelle dimension avec l'organisation d'une conférence en octobre 2024. De même, des visites du monument étaient organisées durant les Journées Européennes du Patrimoine et, plus globalement, les premiers dimanches de chaque mois.

Le Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures

Le succès rencontré par les premières visites guidées du MOPEX proposées aux Journées Européennes du Patrimoine a permis de pérenniser cette offre de médiation, désormais offerte chaque premier samedi du mois.

Le Mémorial national de la prison de Montluc

Malgré une campagne de travaux très impactante sur le site, les équipes du mémorial ont su adapter leur offre pédagogique afin de répondre aux besoins de l'ensemble des publics. Malgré ce contexte compliqué, 26 504 visiteurs se sont rendus au Mémorial, ce qui confirme le succès de la programmation du mémorial.

La programmation scientifique, culturelle et événementielle a également été poursuivie en 2024 avec l'inauguration de l'exposition *Contre espace - Aujourd'hui les dix hauts lieux de la mémoire nationale* en janvier 2024, mais aussi à travers des visites guidées thématiques, des visites-ciné en partenariat avec le cinéma Comoedia, un cycle de conférences littéraires, des représentations théâtrales, une session de ciné plein air ou encore des visites contées immersives.

Le Mémorial du débarquement et de la libération de Provence (Mont Faron)

Pour l'année 2024, le MDLP a souhaité renforcer sa politique culturelle et touristique afin de fidéliser le public déjà connaisseur du lieu mais également d'attirer un nouveau visitorat à travers le développement de liens avec des acteurs territoriaux (Agence Var Tourisme, appartenance au réseau « août 1944 Routes varoises de la libération »). En outre, l'anniversaire du 80^e anniversaire du Débarquement de Provence a permis de conférer une visibilité accrue aux actions du mémorial, tout en renouvelant les pratiques de transmission mémorielle.

Avec une augmentation de la fréquentation (44 723 visiteurs en 2024), la participation du Mémorial à des événements culturels nationaux *in situ* et hors les murs s'est en effet développée cette année. Après le succès de la performance chorégraphique de Caroline Brotons en 2023, un deuxième spectacle a été organisé en 2024 en parallèle de nombreuses autres projections et conférences. Il faut noter le projet intergénérationnel « Au fil de la mémoire », également initié par l'artiste Caroline Brotons, à destination des



adolescents et des seniors de la municipalité de Toulon. Fondé sur l'expérimentation du dessin et de la couture, cet événement a permis de créer une œuvre collective porteuse de valeurs républicaines mais aussi de positionner le Mémorial comme une structure mémorielle de référence.

3. Les subventions mémorielles d'intérêt local

Les subventions accordées par l'Office participent à la mise en place d'actions de transmission de la mémoire des conflits contemporains portées par les associations et les collectivités territoriales. En 2024, l'Office a apporté son soutien financier à 82 projets, pour un total de près de 132 000 €.

L'Office a lancé en 2024 un chantier d'automatisation d'une partie de l'instruction des dossiers de subvention, et ce afin de pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de dossiers reçus. Ce chantier s'est achevé au printemps avec la livraison de deux automates, qui après une période de rodage, seront pleinement opérationnels en 2025.

Mémoire de pierre

Chaque année, l'ONaCVG porte un ambitieux programme de travaux de rénovation afin de conserver le patrimoine de pierre constitué de 290 nécropoles nationales, 10 HLMN et près de 2 200 carrés militaires. En 2024, malgré un budget contraint, deux belles opérations de rénovation ont pu aboutir.

La première concerne les travaux de restauration du mémorial de la résistance de la **nécropole de Chasseneuil-sur-Bonnieure (16)** (voir photo ci-contre). Inauguré en 1951, le mémorial de la Résistance, haut de 21 mètres, a été construit en béton armé et pierres de taille pour les façades. Le diagnostic avant travaux relevait plusieurs pathologies causées par l'eau (ruissellement et infiltrations), entraînant des taches sombres sur toute la hauteur de l'édifice, plus particulièrement dans les angles. Les parements de pierre présentaient des fissures et des pertes de matière ponctuelles.

Pilotés par un assistant à la maîtrise d'ouvrage du siège des Invalides soutenu par les agents du secteur sud-ouest, les objectifs de ces travaux ont été principalement de restaurer les ouvrages pour assurer leur pérennité, de mettre en conformité et de rendre les équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite du haut du site, de réparer les éléments défectueux du clos et couvert du bâtiment d'accueil.

Le mémorial a également été mis en valeur par un éclairage optimisé en LED basse consommation, discret et adapté au lieu. L'opération de restauration aura duré 16 mois pour un coût global de 1,463 M€.

La deuxième opération de rénovation qui s'est achevée en 2024 concerne la restauration de la Tour Lanterne située sur la **nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (62)**, haut lieu de la mémoire nationale.

Haute de 52 mètres, la Tour Lanterne inaugurée le 2 août 1925, a été réalisée en béton. Elle comprend, en partie

supérieure, un phare abrité par une lanterne en béton à colonnettes et en partie basse, une crypte accueillant les corps de soldats inconnus des différents conflits.

Suite au diagnostic, des dégradations des bétons de la tour et des infrastructures, de la corrosion du métal du phare, des fissures des menuiseries, et des défauts d'étanchéité sont apparus. De plus, il manquait un dispositif à l'attention des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le programme de travaux a compris le traitement du béton, du bois et de la métallerie, la mise hors d'eau du monument, la mise en conformité de l'accès à la Tour Lanterne et au premier étage. Ils ont duré 14 mois pour un montant global de 1,088 M€.

L'évolution du site au cours de ses dernières années a augmenté sa fréquentation. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, une opération portant sur la création d'un parking paysager a également été menée en 2024.

Elle a permis d'organiser le stationnement et l'installation de sanitaires sur un espace qualitatif prenant en compte l'intégration paysagère et la sécurité des usagers. Ce chantier a duré 9 mois pour un budget global de 1,596 M€ avec le concours financier du conseil départemental du Pas-de-Calais (62) et du conseil régional des Hauts-de-France.

Pour en savoir +
sur la nécropole nationale
de Notre-Dame-de-Lorette,
scannez ce QR code



Mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure.



Département du maillage territorial et des associations

Fait marquant

Cérémonie du 11 novembre

Cette année l'opération jeunes porte-drapeaux s'est déroulée le 11 novembre où 16 jeunes porte-drapeaux de différents départements ont été invités par l'office à la cérémonie nationale ainsi qu'au ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe.



Le département du maillage territorial et des associations, au carrefour des territoires et de la centrale

Le département du maillage territorial et des associations (DMTA) assure un lien permanent entre le siège et les services départementaux (SD) afin que ces derniers puissent mener à bien leurs missions au plus près de leur territoire, en proximité avec les ressortissants et les acteurs locaux.

Interlocuteur clé des SD, le DMTA prend en compte les réalités locales et les porte à la connaissance des instances décisionnelles. Il contribue ainsi à la définition de décisions éclairées et adaptées aux enjeux territoriaux. À l'inverse, le département maillage centralise et transmet les demandes de la direction générale aux SD afin qu'ils y apportent une réponse commune, rapide et précise.

Le DMTA garantit ainsi la transmission fluide des informations et vient en appui des services départementaux pour la bonne application des orientations de l'Office. Il valorise également les initiatives locales en mettant en lumière certains projets et actions au rayonnement notable sur les territoires. En 2024, de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour améliorer leur fonctionnement et optimiser la qualité des services rendus aux usagers de l'Office.

Les formations de jeunes porte-drapeaux

Afin de relever le défi du vieillissement des porte-drapeaux, des formations de jeunes porte-drapeaux se sont progressivement développées sur les territoires.

À l'initiative de différents acteurs locaux, les services départementaux de l'ONaCVG contribuent, par leur expertise des cérémonies commémoratives, à la formation des jeunes volontaires. Ces sessions accueillent des jeunes de 13 à 25 ans et se basent notamment sur deux outils pédagogiques élaborés par l'ONaCVG que sont le *Manuel à l'usage des jeunes porte-drapeaux* et la mallette pédagogique « Explique-moi une cérémonie. »

En 2024, en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la venue annuelle des jeunes porte-drapeaux organisée par l'ONaCVG s'est exceptionnellement déroulée le 11 novembre. À cette occasion, les 16 jeunes volontaires ont eu le privilège d'être reçus pour un déjeuner à l'Élysée avec le président de la République.

Pour lire la suite
scannez ce QR code



En chiffres

104 services
en hexagone, Outre-mer,
Maroc et Algérie

3 874
diplômes d'honneur
de porte-drapeaux
délivrés

47 formations de jeunes
porte-drapeaux

27 150 €
de subvention kits
et projets jeunes porte-
drapeaux (fonds du Bleu et
de France)

36 100 €
de subvention achat
et restauration des drapeaux
associatifs (fonds du Bleu et
de France)

16 jeunes
porte-drapeaux invités
à la cérémonie
du 11 novembre



Lien avec le Bleuet de France

Le DMTA est également en charge de coordonner auprès du Fonds de dotation du Bleuet de France les projets portés par l'ONaCVG et ses services départementaux (SD). C'est ainsi que plus d'1,2 million d'euros ont été attribués par le Fonds de dotation en faveur des missions sociales (solidarité et blessés) et mémorielles (mémoire et porte-drapeaux) de l'Office.

Par ailleurs, le DMTA, avec l'ensemble des SD, reste un relai auprès des associations et des collectivités, qui collectent pour le Bleuet de France, sous le contrôle du Fonds de dotation. Il en est de même pour les collectes organisées par les missions de défense à l'étranger au sein des 30 ambassades.

Enfin, l'Office étant propriétaire de la marque « Bleuet de France », le DMTA et le pôle des affaires juridiques assurent une veille et un suivi de l'utilisation de cette marque, en lien étroit avec le Fonds de dotation.

Pour lire la suite
scannez ce QR code

**La mission chancellerie de l'ONaCVG**

La chancellerie de l'ONaCVG assure une mission d'animation et de centralisation des mémoires de proposition pour les ordres nationaux au profit du monde combattant en lien étroit avec la sous-direction des cabinets du ministère.

À l'échelle des territoires, cette mission s'appuie pleinement sur la très bonne connaissance des SD des acteurs locaux pouvant prétendre à ces distinctions. En fin d'année, le DMTA, associé au SD 54, a débuté son cycle de formation sur les mémoires de proposition pour les nouveaux agents des SD qui se poursuivra tout au long de l'année 2025 à travers toute la France.

Au-delà, les SD et la commission nationale saluent l'implication constante des porte-drapeaux, clés de voûte des cérémonies commémoratives, en décernant plus de 3000 diplômes d'honneur pour les 3, 10, 20 et jusqu'à 60 ans d'engagement volontaire.

Les associations, partenaires privilégiés de l'Office

Richesse de la gouvernance paritaire de l'Office, les associations du monde mémoriel et combattant constituent des partenaires privilégiés de l'ONaCVG tant au sein des territoires qu'au niveau de la direction générale. Riches de leurs réseaux locaux, forts de leurs membres exemplaires d'engagement, les collaborations constructives avec les associations nationales, départementales, ou plus locales



renforcent l'offre de service auprès des ressortissants et décuplent les actions mémorielles et citoyennes sur les territoires.

En 2024, de nouvelles conventions de partenariat ont été signées afin de formaliser leurs objectifs communs et leurs travaux complémentaires.

En chiffres

51 mémoires de proposition pour l'attribution des médailles des ordres nationaux (LH/ONM)

59 instructions de décorations officielles, hors ordres nationaux

100 médailles ONaCVG (bronze, argent, or)

260 saisines provenant de la sous-direction des cabinets traitées

100 fiches métiers à disposition pour les SD

22 353 € collectés par les missions de défense à l'étranger au profit du Bleuet de France



Auvergne-Rhône-Alpes

— Ardèche

Une opération Aux sports jeunes citoyens en lien avec la journée Avec nos blessés

Le service départemental de l'Ardèche 07 et la direction départementale de l'Ardèche 07 ont souhaité sensibiliser un public jeune à la pratique du handisport dans le cadre de l'accompagnement et de la reconstruction des blessés de l'Armée en organisant un double événement : le vendredi 14/06, les élèves de la classe de défense du collège de Guilhaud-Granges ont expérimenté en matinée le handbike (vélo à main), utilisé notamment par des membres de l'équipe de

France militaire aux Invictus games, avant de recevoir l'après-midi un ancien militaire, blessé de guerre, amputé, membre de l'équipe de France militaire en cyclisme et tir à l'arc, l'adjudant-chef Montoya venu témoigner de sa pratique sportive dans son parcours du blessé.

M. Montoya, par ailleurs parrain de notre opération, a ensuite accompagné le lendemain un groupe de jeunes lycéens sur L'Ardéchoise, la plus grande cyclo-sportive d'Europe (plus de 13 000 participants), encadrés par le DMD, un ancien combattant, un enseignant, le directeur du SD 07. Ces 2 jours ont été riches en émotions, en expériences et en partages, autour de la résilience.



— Puy-de-Dôme

« Les Boucles de l'Espoir », Base aérienne 278 d'Ambérieu

Pour la seconde année consécutive le service départemental de l'Ain de l'ONaCVG a été partenaire avec la Base aérienne 278 d'Ambérieu de l'opération « Les Boucles de l'Espoir ». Deux jeunes pilotes élèves officiers de l'École de l'air passionnés d'aéronautique dont un qualifié en vol acrobatique sont à l'origine du projet, à savoir faire vivre une expérience aéronautique forte à des blessés de guerre et à des pupilles de la Nation, à travers des vols de voltige et de découverte

des régions. Deux blessés de guerre et deux pupilles de la Nation habitant l'Ain ont participé à cette opération le 2 juillet 2024 avec des vols d'environ 40 minutes. La journée a été ponctuée de temps de rencontres et d'échanges autour d'expositions, de visites des ateliers de la Base entre les jeunes élèves officiers de l'École de l'Air, les Escadrilles Air Jeunesse de la base aérienne 278, les officiers de la Base 278, l'équipe du service départemental de l'ONaCVG, les blessés de guerre et pupilles de la Nation.

Une opération réussie comme en 2023, un souvenir inoubliable pour nos blessés et pupilles de la Nation.

— Savoie

Commémoration des Saisies

Reconstitution, conférences, expositions et cérémonies ont été organisées tout au long de cette semaine avec, en point d'orgue la cérémonie en présence de Monsieur le Préfet mais également des enfants de 2 des 7 parachutistes américains, Ortiz et Risler. Était également présente la famille de Jean BULLE, militaire et résistant émérite ayant perdu la vie à Albertville le 20 août 1944. La cérémonie du 1^{er} août, s'est déroulée en présence d'un

piquet d'honneur de l'US Marine Corps, d'un détachement des 7^e et 13^e BCA, de la fanfare du 27^e BCA ainsi que de délégations conséquentes de parachutistes et de la Légion étrangère. Les élèves de la communauté de commune des Saisies ont été largement sollicités avec notamment la création d'une chorale. Lors de la cérémonie, le public a été témoin du passage d'un A400 ainsi que d'un saut en parachute depuis un hélicoptère.

À l'issue de la cérémonie, les enfants ont chanté l'hymne de la Compagnie du Lac pendant le salut aux plus de 80 portedrapeaux. Cette semaine de commémoration s'est terminée sur un bal clandestin aux Saisies.



Bourgogne-Franche-Comté

Transmission mémorielle variée en Bourgogne/ Franche-Comté

Après celle mise en place en Saône-et-Loire sous l'impulsion du SD 71 de l'ONaCVG, deux nouvelles formations de jeunes porte-drapeaux ont été créées en 2024 en Haute-Saône et en Côte d'Or, avec l'implication forte des services départementaux respectifs de l'Office et le soutien de l'Éducation nationale et des délégations militaires départementales.

Au total, plusieurs dizaines de jeunes volontaires âgés de 13 à 18 ans ont été formés. Peu à peu, ils remplaceront les actuels porte-drapeaux empêchés par l'âge ou la santé afin de continuer à faire vivre les drapeaux associatifs lors des futures cérémonies, comme celui historique des « FFI du Jura » qui a été remis symboliquement le 18 juin 2024 au préfet du département et confié depuis aux soins du SD 39 de l'ONaCVG.

Mais la transmission mémorielle passe aussi par le témoignage. Ainsi, les SD de l'ONaCVG de la Nièvre et du Territoire de Belfort ont organisé tout au long de l'année des séances autour de la mémoire des OPEX, à destination des collégiens et lycéens, avec des intervenants ayant été projetés sur différents théâtres d'opérations extérieures et une sensibilisation sur cette 4^e génération du feu grâce à une exposition dédiée.

Enfin, c'est la mémoire de pierre que le service départemental du Doubs a, pour sa part, utilisé pour cette transmission avec l'organisation d'ateliers pédagogiques et une cérémonie au sein de la Nécropole nationale de Rougemont dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération.



Bretagne

Hommage aux 55 victimes de la répression nazie dans les Côtes-d'Armor

Dans le cadre des 25 actions mémorielles labellisées 80^e anniversaire de la Libération, le service départemental des Côtes-d'Armor s'est impliqué dans l'organisation d'une cérémonie d'ampleur à L'Hermitage-Lorge, en juillet 2024. Cent drapeaux ont participé à la cérémonie et plus de 400 personnes ont découvert des expositions présentées sur le site mémoriel, réalisées par l'ONaCVG.

Activités cohésion pour les pupilles de la Nation

En juin 2024, le service départemental du Morbihan a proposé quatre sorties en mer sur le *Corbeau des mers*, pour ses 56 pupilles de la Nation. Cette activité a été possible grâce au partenariat avec « 47 Nautik » et la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande.

Ce bateau représente tout un symbole historique, pour être parti de l'île de Sein afin de rejoindre l'Angleterre suite à l'Appel du général de Gaulle. Le 22 juin 1940, les hommes encore présents sur l'île apprennent du gardien du phare d'Ar-Men qu'un discours d'un général français sera rediffusé à la BBC. À l'écoute du message du général de Gaulle, les Sénans décident de rejoindre l'Angleterre.

Cinq navires sont disponibles dans le port : le *Velleda*, le *Rouanez ar Mor*, le *Corbeau des mers*, le *Marius Stella*, ainsi que le *Rouanez ar Péoc'h*. Du 24 au 26 juin 1940, 128 Sénans, âgés de 14 à 54 ans, quittent leur île du Ponant qu'ils ne reverront qu'en 1945. Le *Corbeau des Mers* est un sloop de 14 mètres, construit en 1931 et commandé par Pierre Cuillandre. À son bord, 27 Sénans s'engageront dans la Marine de la France Libre.



Pour voir les activités du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine, scannez ce QR code



Centre-Val de Loire

Mémoire de la Libération

— Eure-et-Loir et Indre-et-Loire

Le projet interdépartemental des SD 28 et 37 a réuni lors de deux journées distinctes à Tours et à Dreux, deux classes de défense issues de ces deux villes. Les collégiens de Dreux ont suivi en octobre un parcours mémoriel sur les lieux emblématiques de la libération de Tours et ont visité les archives de la ville. Les élèves tourangeaux ont parcouru en novembre le site du maquis de Plainville (28) et ont profité d'une visite guidée avec M. Dutertre, le dernier résistant encore vie (99 ans) de ce maquis. La journée s'est poursuivie aux archives départementales de Chartres, avec un atelier pédagogique autour de l'exposition « Libres! Eure-et-Loir, été 44 ».

Par ailleurs, le SD 37 a porté une action à destination des communes du département et des jeunes générations dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération. Le 11 novembre, avec l'implication de la préfecture et la délégation militaire départementale, des élèves de classes de défense ont pu planter un arbre de la Libération à certains endroits, marquant l'implication des jeunes à la mémoire du 80^e.



— Cher

Deux classes défense ont vu le jour, l'une dans un collège privé et l'autre dans un lycée de Vierzon, regroupant quarante élèves afin de susciter l'engagement. La convention a été signée pour trois ans entre les deux établissements et l'École d'application du matériel de Bourges (ESAM). Les élèves ont manifesté un réel enthousiasme à l'idée d'intégrer ces classes à raison d'une heure par semaine. Ils pourront participer aux commémorations, et rendre visite aux ressortissants à Noël.

Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



33

Corse du Sud

Une marche solidaire à Aspretto le vendredi 7 juin 2024

La compagnie du capitaine Victoria Boucher, intégrée au sein du régiment médical de l'armée de Terre, a parcouru les chemins du GR20 pendant 15 jours au profit des blessés en OPEX, ressortissants de l'ONaCVG. Cette belle initiative a été saluée par le général de brigade Nicolas Filser, commandant la brigade logistique, lors d'une cérémonie de clôture réalisée sur la Base navale d'Aspretto, le vendredi 7 juin, en présence de Christian Campinchi, adjoint au directeur du SD 2a de l'ONaCVG.

Par ailleurs, le service départemental de l'ONaCVG a organisé du 10 au 12 décembre 2024 un voyage culturel et pédagogique, financé par la Collectivité de Corse, à Paris avec visite de l'Assemblée nationale et du Sénat au profit des lauréates du concours du CNRD. Les jeunes ont été accompagnées par Angélica Catellaggi, référente régionale mémoire de la Corse et Christian Campinchi.



Grand-Est



— Marne

Comme chaque année depuis maintenant 1997, le service départemental de la Marne a organisé son traditionnel « rallye de la Liberté ». Durant deux journées, plus de 600 élèves des classes de CM2 de l'agglomération châlonnaise sont allés à la rencontre des organisations de Mémoire et les forces de sécurité. En amont, les écoliers ont travaillé sur la résistance en Marne. Comme le veut la tradition, chaque journée s'est terminée par une cérémonie patriotique présidée par le préfet.



Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien

— Haut-Rhin

Le 26 juin 2024, le SD 68 a participé à la journée des Jeux régionaux des jeunes organisée par l'Union nationale du sport scolaire de l'académie de Strasbourg et le comité régional olympique sportif du Grand-Est, dans le cadre du passage de la flamme olympique à Mulhouse. Ainsi, le service haut-rhinois a animé au sein du centre régional des sports d'Alsace cinq ateliers autour de l'exposition « Sport, Mémoire et Défense », qui ont permis aux collégiens présents de réfléchir aux valeurs communes par les mondes combattant et sportif.

34

— Vosges

Le Service départemental de l'ONaCVG des Vosges, en partenariat étroit avec le comité local du Souvenir français, a souhaité marquer de manière particulière le centenaire de l'inauguration de la nécropole de Bertrimoutier (88). Jouxant un cimetière militaire allemand, autrefois ennemis, les soldats français et allemands reposent côte à côte depuis plus d'un siècle.

Lieux d'histoire et de mémoire, les nécropoles deviennent un véritable vecteur de transmission mémorielle. C'est ainsi que le programme conçu par l'ONaCVG des Vosges a été volontairement tourné vers la jeunesse locale qui a intégralement pris part au déroulement de la cérémonie aux côtés des autorités françaises et allemandes.



Hauts-de-France

Importante activité autour des nécropoles et des lieux de mémoire

— Pas-de-Calais

L'inhumation de quatre soldats à la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette a été un moment particulièrement émouvant.

La cérémonie a rassemblé près de 500 personnes en présence des autorités civiles et militaires, de la famille du soldat Matheron, d'un piquet d'honneur de réservistes du Corps de réaction rapide - France, de l'amicale du régiment de la Neige et de 250 collégiens des ateliers défense du Nord et du Pas-de-Calais.



Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien

— Aisne

À la nécropole nationale de Berry-au-Bac, la classe de défense du collège Froehlicher de Sissonne a rendu hommage au 94^e régiment d'infanterie à l'occasion du 110^e anniversaire de l'offensive de 1914.

— Oise

Une journée pédagogique a été réalisée au Mémorial de l'internement et de la déportation (camp de Royallieu) à Compiègne le 8 octobre pour le 80^e anniversaire du dernier train du 17 août 1944. Les collégiens et les membres de l'association « Avenir Citoyen », ont visité le mémorial

et reconstituer le parcours des déportés reliant le camp à la gare de Compiègne. Une cérémonie clôturant cette journée a rendu hommage aux 48 000 déportés partis de la gare de Compiègne.

35

Île-de-France

Veillée au Mont-Valérien et panthéonisation de Missak Manouchian

Missak Manouchian, orphelin du génocide arménien, ouvrier, poète, résistant, est entré mercredi 21 février 2024 au Panthéon avec sa femme, Mélinée, également résistante. La cérémonie a eu lieu 80 ans jour pour jour après son exécution et celle de ses 23 compagnons, membres de son groupe de résistants étrangers des Francs-tireurs partisans - main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI).

La veille a eu lieu une cérémonie mémorielle au Mont-Valérien haut lieu de la mémoire nationale en Île-de-France, présidée par Patricia Mirallès, alors secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire. Le cercueil de Missak

Manouchian, accompagné des photos des 23 compagnons, a emprunté le même chemin que ces fusillés du 21 février 1944. Plusieurs centaines de personnes se sont ensuite réunies tour à tour dans la crypte du Mont-Valérien pour se recueillir devant son cercueil.

Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



Normandie

Une année sous le signe du 6 juin et de l'été 1944

En Normandie, les associations et les collectivités se sont fortement mobilisées pour les cérémonies du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Les manifestations ont été nombreuses sur l'ensemble du territoire normand de Cherbourg au Havre en passant par Caen, Alençon, Évreux. Pendant ce cycle mémoriel des 80 ans du Débarquement et de la Bataille de Normandie, les Normands et les Normandes ont rendu un hommage appuyé à leurs libérateurs, aux résistants et à l'ensemble des victimes civiles des bombardements.

Les services départementaux normands de l'ONaCVG ont soutenu et accompagné de nombreuses initiatives qui ont commencé dès 2023 notamment pour le montage des

projets et les préparatifs des cérémonies. De par sa parfaite connaissance du territoire et dans le cadre de bonnes relations, les services normands ont été associés aux réunions de labellisation de la région Normandie. Ce travail collaboratif a également permis d'obtenir une carte interactive des événements tout au long de l'été 2024.

Ainsi, pendant la première semaine de juin, le service départemental du Calvados a été totalement impliqué, aux côtés des autres services de l'État, dans la mise en œuvre des commémorations internationales et festivités marquant cet anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie pour lequel plus de 200 vétérans américains, britanniques et canadiens ont fait le déplacement pour l'occasion.

Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



Pays de la Loire

— Loire-Atlantique

Semaine du Souvenir à Châteaubriant

La 9^e édition de la Semaine du souvenir, organisée par la ville de Châteaubriant, en partenariat avec l'Office et les associations d'anciens combattants et patriotiques, avait pour thème « Vivre la Libération 1944-1945 ». Au programme de cette semaine, expositions, conférences, mais aussi théâtre et concert. Les moments forts portent sur le concours d'Éloquence à destination des élèves de 3^e et la cérémonie des scolaires ne regroupant pas moins de 1300 élèves, en présence de Thibault Guignard, adjoint du directeur du SD 44. Cette année, les membres du conseil municipal jeunes sont devenus des filleuls des porte-drapeaux visant à faire perdurer la mémoire aux cérémonies de Châteaubriant.



— Vendée

Serious game à Dompierre-sur-Yon

Dans le cadre du 80^e anniversaire des parachutages d'armes du maquis R1, Caroline Arnaud-Goddet, directrice du SD 85, et Anaïs Constant, référente régionale mémoire, ont créé un *serious game* à destination des scolaires de la commune. Ce jeu a été présenté aux élèves de l'école du Sacré-Cœur et à l'école publique Pierre-Menanteau fin juin.

La cérémonie officielle, le 30 août, a permis de présenter une nouvelle fois au grand public ce *serious game* sur le plus grand maquis de la Vendée.

Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



Nouvelle-Aquitaine

— Gironde

Aider les aidants

Le service départemental de la Gironde a contribué à la Journée des aidants, organisée le 15 mai 2024 à Salleboeuf en présence de la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la Mémoire. Le plan d'action ministériel « Blessés et familles 2023-2027 » prévoit plusieurs mesures à l'égard des aidants, qui se sentent souvent démunis et esseulés dans l'accompagnement et le soutien des militaires blessés. Pour répondre à ce besoin, une journée dédiée a eu lieu dans la zone terre sud-ouest avec quatre objectifs : donner accès aux droits, aider dans les démarches, créer un réseau, dialoguer et

faire parler. La première partie de cette journée a été consacrée à des informations collectives et la participation à trois ateliers thématiques. L'ONaCVG proposait un atelier consacré aux pupilles et à l'adoption par la Nation. L'après-midi, les participants ont pu échanger de façon plus individualisée, avec la quinzaine de partenaires présents, autour de stands d'information. Les retours pour cette journée ont été positifs, mêlant le sentiment de reconnaissance par l'institution et la satisfaction d'avoir pu obtenir des informations ou la résolution de problématiques individuelles.



— Charente-Maritime

Opération « Avec nos blessés »

Le 21 juin 2024, le service départemental de Charente Maritime (SD17) a participé à l'opération « Avec nos blessés », en partenariat avec le 3^e Régiment du service militaire volontaire (RSMV) et les classes de défense du collège Pierre Mendès-France de La Rochelle. Comme chaque année, cet événement organisé par l'armée de Terre propose des défis sportifs dans le but de récolter

des fonds au profit des blessés et de leurs familles. Le SD17 était aux côtés des classes de défense de 4^e et 3^e du collège Pierre Mendès-France et des militaires présents dans le cadre des épreuves proposées. Un grand merci à Nicolas, blessé de guerre, ressortissant de l'Office qui a témoigné de son histoire personnelle et a encouragé les jeunes à se dépasser au quotidien.



Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien

— Haute-Vienne

Hommage franco-allemand

En 2024, la Haute-Vienne a commémoré le 80^e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane, marqué par la présence du président de la République, Emmanuel Macron et Frank-Walter Steinmeier, Président fédéral. De nombreuses actions

mémorielles ont eu lieu : plantation d'arbres, création artistique, fresque scolaire et accueil de jeunes européens. Une bande dessinée a aussi été publiée. Cette mémoire collective a mobilisé associations, institutions et collectivités.



Occitanie

— Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne

Colloque « De Toulouse à Moissac, sauver les enfants juifs : une éthique en résistance »

L'année 2024 a débuté par une initiative mémorielle interdépartementale lancée par l'ONaCVG en partenariat avec le Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne, le Mémorial de la Shoah, et le comité français pour Yad Vashem.

Intitulée « De Toulouse à Moissac : sauver les Juifs, une éthique en résistance », cette initiative, qui s'est déroulée sur cinq jours (du 23 au 27 janvier), proposait des journées de conférences, des projections, et des visites mémorielles destinées aux élèves, afin de revenir sur l'histoire des femmes et des hommes, Justes et résistants juifs, qui ont tout risqué pour sauver des vies.

Outre deux journées de colloques grand public, 90 élèves ont ainsi bénéficié d'un parcours mémoriel dans les rues de Moissac et d'une session de témoignages avec des anciens enfants cachés. Enfin, deux journées de projection du film de Nicolas Ribowski, « J'avais oublié la Maison de Moissac », se sont tenues à Moissac et sur le camp d'internement de Judes à Septfonds (82). Cette initiative mémorielle a également été exportée dans l'Hérault, où deux classes ont eu la chance d'accueillir Nicolas Ribowski et de le questionner sur son parcours d'enfant caché.



Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



— Lot

Les « Rencontres OPEX du Lot »

Depuis 2022, le service départemental du Lot organise chaque année, en lien avec la délégation militaire départementale, « Les Rencontres OPEX du Lot ». Programmées sur une demi-journée de week-end, ces rencontres sont organisées en deux temps.



Un premier temps est spécialement dédié aux combattants de la 4^e génération du feu. Les objectifs de cette séquence visent à présenter les services et dispositifs que peut leur apporter l'ONaCVG en matière d'accompagnement administratif, de solidarité, de reconversion professionnelle, d'allocation de reconnaissance de la Nation, et autres. Une attention particulière est accordée au « Plan Blessés » et notamment au suivi et à l'accompagnement assurés par l'Office en leur faveur.

Un deuxième temps – ouvert au grand public, aux scolaires et aux autres associations du monde combattant – permet de conduire des actions mémorielles liées aux opérations extérieures auxquelles cette 4^e génération du feu a participé. Elles prennent la forme de conférences, contextualisées par le service départemental de l'ONaCVG, puis animées par des anciens acteurs de ces opérations : officiers supérieurs comme hommes du rang.

Après le Liban en 2023, Chammal et Barkane en 2024, l'opération Daguet devrait être au programme de l'édition 2025 à l'occasion de son 35^e anniversaire.

Évoquer le rôle de ces soldats aux profils tout aussi variés que les terrains d'opérations sur lesquels ils ont été engagés, permet de donner à un public divers des clés de compréhension pour mieux décrypter le rôle militaire et géopolitique de la France. Pour les hommes et les femmes de la 4^e génération du feu, l'Office fait désormais figure de seul dénominateur institutionnel commun de rattachement et de mise en avant de cette communauté de défense qui porte et défend les valeurs de notre pays.



PACA

Dans les départements de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur, l'année 2024 a permis de rappeler à toutes les générations qu'il y a 80 ans, la France a aussi repris possession d'elle-même par le Sud. Ont été commémorés en PACA, le débarquement des forces alliées et de la France libre sur les côtes provençales, la libération des grandes villes portuaires de Toulon et Marseille ainsi que le sacrifice des maquis et le soulèvement des populations résistantes.

Les services départementaux ont ouvert à l'international les actions commémoratives du débarquement de Provence et de la Libération

Du 14 au 28 août, les nécropoles nationales du Var ont été au centre des commémorations les plus retentissantes, présidées par les plus hautes autorités françaises – le président de la République le 15 août à Boulouris et par la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées chargée des Anciens

combattants et de la Mémoire au Rayol-Canadel – en présence d'autres membres du gouvernement et de chefs d'État et de gouvernements étrangers.

Du 30 septembre au 2 octobre 2024, les élèves du lycée International Alexandre-Dumas d'Alger ont été accueillis à Marseille et à Toulon pour un séjour mémoriel. Aux côtés de leurs camarades des lycées Thiers de Marseille et Genevoix de Marignane, ils ont notamment restitué les travaux et échanges réalisés au cours de l'année scolaire dans le cadre d'un programme pédagogique inter-méditerranéen sur la participation des troupes d'Afrique débarquées en Provence.

Pour prendre connaissance des activités des autres services de la région, suivre le lien



Maroc

Vers la fermeture du centre d'appareillage de Casablanca

Le Centre d'appareillage de Casablanca (CAC) a été créé après la Seconde Guerre mondiale afin d'assurer la prise en charge et le suivi orthopédique des mutilés de guerre. Début 2000, un partenariat voit le jour entre le ministère de la Santé marocain, Handicap International et le CAC, référent incontournable, pour la formation des orthoprothésistes du Royaume.

Parallèlement, le secteur privé propose une qualité et une technologie aux standards européens. Une convention est signée avec la Fondation Hassan II et l'inspection de la santé des Forces armées royales afin que le CAC assure la prise en charge de leurs mutilés de guerre.

En 2023, la restructuration du centre d'appareillage impose le transfert progressif de son rôle de régulateur de l'orthopédie marocaine au profit des patientèles autres que celles de ses ressortissants en 2024.

Fin 2024, la fermeture du centre est devenue inéluctable. Cependant, les organismes de prise en charge ont été accompagnés, tout au long du transfert de leur patientèle, par le CAC afin de maintenir la qualité de service qui leur est due.



Pour prendre connaissance des activités du service d'Algérie, suivre le lien



Ostre-mer

— Guadeloupe

Pose de la première pierre du « Mémorial de la dissidence »

L'historien M. Nazaire Calise est revenu sur l'histoire de ces résistants Antillais appelés « dissidents » par l'amiral Robert car ils désobéissaient au régime de Vichy. Il a décrit les précautions qu'il fallait prendre, et les départs de nuit de préférence pour ne pas se faire arrêter, puis l'épopée maritime depuis la Guadeloupe ou la Martinique vers les îles anglaises et les bureaux de recrutement des FFL. Après les discours

de circonstance, le maire de Trois-Rivières, M. Francisque, le sous-préfet de Basse-Terre, M. Tubul, le député de la 4^e circonscription, M. Califer, le président du conseil départemental, M. Losbar et les associations patriotiques à l'origine du projet ont procédé à la pose de la première pierre. Les familles de plusieurs dissidents ont également tenu à être présentes lors de cet événement, car le mémorial sera le premier monument qui rendra hommage à ces héros des outre-mer. Cette cérémonie est l'achèvement d'un travail acharné de trois ans mené par le service départemental de la Guadeloupe et la mairie de Trois-Rivières pour rendre hommage aux dissidents des Antilles.



Pour prendre connaissance des activités des autres services d'outre-mer, suivre le lien

— Guyane



Hommage aux combattants hmongs

Le lundi 27 mai, a eu lieu à Cacao une cérémonie, présidée par le préfet de la Guyane, en hommage aux soldats hmongs ayant combattu aux côtés de leurs frères d'armes de l'armée française. Impulsé par le service de l'ONaCVG, et en partenariat avec le Centre du service national et de la jeunesse de Guyane, cet événement a nécessité, en amont, un long travail de restauration du monument rendant hommage aux « Combattants hmongs pendant

la guerre d'Indochine ». Ont été associés à ce projet, le 3^e REI, le 9^e RIMA, et l'association des Hmongs du Sud-Est asiatique. Lors de cette célébration, le préfet de la Guyane a inauguré également un carbet en bois avec des panneaux pédagogiques, retraçant l'histoire des Hmongs de la Chine à l'Indochine et la Guyane.

En dernier lieu, cette cérémonie a permis d'honorer de la « Croix du combattant », le dernier combattant hmong guyanais âgé de 102 ans.

— Nouvelle-Calédonie

Monument en mémoire des combattants néo-zélandais

Le 8 mai 2024, la stèle en mémoire de la 8^e brigade de la 3^e division néo-zélandaise stationnée en Nouvelle-Calédonie pendant la Seconde Guerre mondiale a été inaugurée à Boulouparis, commune de la côte ouest du territoire, en présence de la consule générale de Nouvelle-Zélande, du commissaire délégué pour la province Sud et du maire de Boulouparis. Cette stèle a été pensée, conçue et érigée sous l'impulsion de ces autorités avec l'appui du service de proximité de

l'ONaCVG qui a joué un rôle mémoriel prépondérant en effectuant toutes les recherches historiques nécessaires.

La représentation d'un soldat kiwi prêt à en découdre dans le Pacifique découpée dans un support de métal inoxydable aurait dû rappeler, dans le cadre du 80^e anniversaire du second conflit mondial, le sacrifice de ces combattants qui avaient séjourné en Nouvelle-Calédonie. Cette stèle a malheureusement été détruite quelques jours plus tard au début des émeutes. La reconstruction en cours de cette stèle sera terminée en 2025.



Le Contrat d'Objectifs et de Performance

Les avancées de l'année 2024

L'année 2024 est la cinquième année de mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2025, voté le 2 juillet 2020 par le conseil d'administration de l'ONaCVG.



Le bilan 2024 de la mise en œuvre du COP 2020-2025 révèle que 75% des indicateurs ont atteint leurs objectifs, que 69% des engagements de celui-ci sont finalisés et que 31% de ces derniers sont en cours de finalisation.

L'année 2024 a également été consacrée à la préparation du prochain COP, en collaboration avec la commission permanente du conseil d'administration de l'Office.

Axe 1: Assurer le meilleur service aux ressortissants

Il s'agit de l'axe essentiel consistant à mettre le ressortissant au cœur de l'action de l'Office.

Une aide rapide et ciblée

L'année 2024 a été marquée par la poursuite et la consolidation de la mise en œuvre des engagements pour raccourcir les délais moyens d'attribution des aides sociales et mieux adapter la réponse aux besoins des ressortissants en difficulté. Les ajustements des outils permettent dorénavant aux services départementaux **d'organiser a minima 4 commissions d'action sociale** et de dépasser ainsi, les objectifs ciblés dans ce domaine.

Cette année a également été marquée par l'atteinte de l'objectif relatif au **taux de services de proximité couverts par une convention avec les acteurs sociaux** à savoir **100%**. Pour rappel, à l'origine, ce taux était attendu pour la fin du COP en 2025.

La gestion de « l'aide spécifique aux pupilles majeurs et orphelins de guerre » adoptée en loi de finances initiale pour 2024, pour un montant de 4 M€, **a constitué un test supplémentaire pour les équipes de l'ONaCVG**, démontrant leur capacité à traiter dans des délais contraints l'attribution d'aides sociales nouvelles, et à s'engager dans une réponse ciblée au profit des ressortissants.

Concernant la labellisation « Bleuets de France » d'EHPAD partenaires, l'Office comptabilise **146 EHPAD labellisés Bleuets de France**, répartis **sur 85% des départements**. Ce taux **est inférieur** à l'objectif de 90% pour 2024 mais il est compensé par le nombre d'EHPAD labellisés sur le territoire national.

Accélérer et moderniser la délivrance des cartes, titres et mentions

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023, assouplissant notamment les conditions d'attribution de la carte du combattant délivrée au titre de l'Afrique du Nord et des OPEX¹. L'impact de cette évolution réglementaire a non seulement été absorbé par l'Office mais en outre, **les objectifs ciblés dans le COP en matière de délai d'attribution et d'acheminement de la carte du combattant ont été dépassés**.

Ainsi, en 2024, le délai moyen d'attribution des cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation était de **91 jours**, soit 24 jours de moins que les objectifs attendus pour 2025. Il en est de même, pour les **délais d'impression et d'acheminement**, l'Office étant parvenu à confectionner et acheminer ces documents sous **13 jours**, dépassant ainsi la cible fixée pour 2025 de 16 jours.

En conclusion, la tendance tracée durant l'année 2023 s'est confirmée et accentuée. En effet, les indicateurs et les engagements, permettant de rendre compte de la capacité de **l'Office à assurer le meilleur service aux ressortissants, ont été soit atteints, soit dépassés**, à l'exception du taux de labellisation des EHPAD labellisés Bleuets de France, ce qui se concrétisera en 2025.

¹ Voir RAA partie DRR

Axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

Le COP décline localement la directive ministérielle mémorielle triennale pour prendre en compte les sensibilités locales à tel ou tel conflit contemporain.

Améliorer l'entretien et la valorisation du patrimoine de pierre

Les engagements du COP 2020-2025 concernant les lieux de mémoire s'articulent autour de la garantie du sérieux scientifique des contenus pédagogiques et mémoriels, immatériels ou matériels, et de l'organisation de l'attractivité de ces lieux pour tous les publics. Les aspects réglementaires et financiers font également l'objet d'engagements forts.

Les engagements relatifs au taux d'engagement de la programmation physico-financière des opérations de rénovation des hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) et des nécropoles nationales (NN) et au recensement des carrés militaires ont été **atteints à 100 %** en 2024.

Au cours des 4 dernières années, les carrés militaires de chaque secteur ont eu une inspection marquant ainsi l'achèvement du recensement de ces derniers.

Dynamiser la politique mémorielle dans les territoires

Les engagements relatifs aux partenariats avec les acteurs des services décentralisés et déconcentrés de l'État ont **soit atteint les objectifs attendus, soit dépassé ces objectifs**, à l'instar des partenariats en matière de mémoire.

Les commémorations pour le 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération ont permis de tester, à une grande échelle, la capacité des équipes de l'Office présentes dans tous les départements de France à cordonner et apporter une expertise dans ce domaine.

S'inscrire pleinement dans les enjeux actuels de citoyenneté

L'ONaCVG s'est également investi dans le cadre des activités du service national universel. Les outils traditionnels de transmission ont été revisités et enrichis pour une meilleure diffusion de la mémoire commune des grands conflits vers tous les publics.

Il a été estimé que l'indicateur Évolution du nombre de visiteurs des HLMN **n'était plus pertinent**. En effet, avec environ un demi-million de visiteurs, ces lieux connaissent une saturation et l'objectif d'une hausse de +5 % de la fréquentation **n'a pas pu être atteint**. Il en est de même pour le *taux de satisfaction aux activités proposées dans les HLMN*. Si celui-ci atteint **89 %²**, en légère baisse par rapport à 2023, il reste raisonnable, même **s'il n'atteint pas la cible 2024 de 90 %**.

En revanche, les **objectifs ont été dépassés** s'agissant du nombre de groupes jeunesse (classes touchées) avec une hausse de **+15 %** et pour le taux des projets et actions mémorielles conduites en partenariat qui lui atteint **98 %**, alors qu'initialement celui-ci était fixé à 60 % pour 2024 et 70 % pour 2025.

En conclusion, la tendance tracée durant l'année 2023 s'est confirmée, permettant d'atteindre un stade avancé des objectifs pour la période 2020 – 2025, et d'être en mesure de répondre aux exigences futures que pose l'inscription de **45 nécropoles au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans un contexte budgétaire contraint**. Ils permettent également à l'Office d'être en capacité de contribuer pleinement au lien armée-Nation, qui connaîtra un nouveau développement du fait des conséquences sociétales du retour d'une guerre de haute intensité sur le continent européen.

² Ce taux mesuré avec des avis postés sur TripAdvisor et sur Google est à analyser avec précaution.



Le paritarisme au service du monde combattant

Crée en 1916, l'ONaCVG apporte depuis plus d'un siècle son soutien moral et matériel à plus de 1,5 million de ressortissants et veille à préserver le lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant et, plus récemment, les victimes d'actes de terrorisme. Ce lien se concrétise notamment par un mode de gouvernance singulier.

En effet, établissement public administratif, sous tutelle du ministère des Armées, l'Office est géré conjointement par l'État et les grandes associations du monde combattant et des victimes d'actes de terrorisme. Cette cogestion permet aux ressortissants de l'ONaCVG de participer aux grandes décisions concernant leur avenir à travers différentes structures paritaires: le conseil d'administration, les conseils départementaux et territoriaux et l'ensemble des commissions spécialisées. Cette gouvernance repose aussi sur le dialogue entretenu avec les autorités de tutelle dans le cadre du pilotage stratégique exercé par celles-ci, notamment par le suivi de la mise en œuvre des orientations fixées dans un contrat d'objectifs et de performance.

Le conseil d'administration

Composé de 31 membres depuis le renouvellement de février 2024, il est nommé pour 4 ans et est présidé par la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Il est chargé de définir la politique générale de l'Office et se prononce, notamment, sur le budget, le compte financier et les projets de contrats pluriannuels avec l'État. Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits, le conseil est ouvert aux fondations et associations nationales œuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté réunies au sein du 3^e collège. Il comprend également deux représentants du personnel, avec voix délibérative, et cinq membres experts, nommés par la ministre déléguée et siégeant avec voix consultative.



Les conseils départementaux et territoriaux

Présidé par le préfet, le haut-commissaire ou leur représentant, chaque conseil départemental ou territorial est constitué de 31 à 39 membres répartis en trois collèges sur le modèle du conseil d'administration de l'ONaCVG. Au sein de chaque conseil, deux commissions sont constituées pour se prononcer sur les demandes d'aides relevant de la solidarité, les projets relatifs à la politique de mémoire, ou

les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau. L'ensemble des conseils départementaux a été renouvelé au cours de l'année 2024 pour une durée de 4 ans.

La commission nationale de la carte du combattant

La commission nationale de la carte du combattant est composée de 27 membres dont 21 représentent les anciens combattants titulaires de la carte du combattant et appartiennent à des associations nationales d'anciens combattants, et 6 représentent les armées à raison de 2 représentants par armée. La commission nationale se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte. Elle est chargée d'examiner les demandes d'attribution ou de retrait de la carte du combattant, tout comme les autres cartes (carte de déporté résistant, carte de déporté politique...).

La commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau

Présidée par la directrice générale de l'ONaCVG, suppléant la ministre déléguée, cette commission est constituée de 9 membres associatifs dont 6 désignés par le conseil d'administration de l'ONaCVG. Elle est chargée d'étudier les demandes d'attribution des diplômes, d'instruire les recours en cas de refus d'attribution ou de retrait d'un diplôme, d'étudier les demandes de subvention à l'achat ou à la restauration des drapeaux associatifs, et de se prononcer sur les questions relatives à la mission de porte-drapeaux et aux règles vestimentaires et éthiques afférentes.



Conseil d'administration de l'ONaCVG

PRÉSIDENCE

Présidente

- **Mme Patricia Mirallès**
Ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

1^{er} vice-président

- **M. le général (2s) Hervé Longuet**

2^e vice-président

- **M. le général (2s) André Soubirou**

1^{er} COLLÈGE

En qualité de représentants de l'État

Sénat

- **Mme Pascale Gruny**
Sénatrice de l'Aisne

Assemblée nationale

- **Mme Catherine Rimbart**
Députée du Vaucluse

Ministère des Armées

- **M. le général de division Guillaume Le Segretain du Patis** Représentant du Chef d'état-major des armées
- **M. Christophe Mauriet**
Secrétaire général pour l'Administration
- **M. Évence Richard**
Directeur de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA)

PRÉCISION

Ce conseil d'administration a été installé le 12 février 2024.

Ministère de l'Intérieur

- **Mme Isabelle Sima**
Secrétariat général du ministère de l'Intérieur

Ministère chargé du Budget et des Comptes publics

- **M. Sébastien Doumeix**
Adjoint au sous-directeur de la 5^e sous-direction de la direction du Budget

Ministère de l'Éducation nationale

- **Mme Caroline Pascal**
Directrice générale de l'enseignement scolaire

2^e COLLÈGE

- **Mme Marie-Annick Allair**
Administratrice nationale de l'Union nationale des anciens combattants (UNC)
- **M. Pierre Amestoy**
Administrateur national de l'Union fédérale (UF)
- **M. Laurent Attar-Bayrou**
Président de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures OPEX (Fname)
- **M. Hocine Bouares**
Président de la Fédération des rapatriés anciens combattants en Allemagne et en Alsace (Francaa)
- **M. Raymond Casal**
Président national de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG)

• M. le général (2s) Paul Dodane

Secrétaire général de l'UBFT
« Les Gueules cassées »

• Mme Denise Fournier

Comité national, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca)

• M. Jean Le Saoût

Vice-président national délégué de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie (Fnaca)

• M. le général (2s) Hervé Longuet

Président national de l'Union nationale des anciens combattants (UNC)

• M. Henri Paturel

Vice-président national de la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre (Fnapog)

• M. Le général (2s) René Peter

Président fédéral de la Fédération nationale « André Maginot », des anciens combattants (FNAM)

• M. Luc Hyacinthe Plessier

Président de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC)

• M. José Miguel Réal

Président général de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire (SNNEM)

• M. le général (2s) André Soubirou

Ex-président national de l'Association nationale des participants aux OPEX (Anopex)

3^e COLLÈGE

• M. le général (2s) Patrice Caille

Président honoraire de l'Union nationale des parachutistes (UNP)

• M. Jean-Yves Daniel

Vice-président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

• M. Gilles Levy

Président de la Fondation de la Résistance

• Mme Gabrielle Rochmann

Directrice générale adjointe de la Fondation pour la mémoire de la Shoah

• M. le général (2s) Henry de Roquefeuil

Conseiller du président la Flamme sous l'Arc de Triomphe

• M. le général (2s) Jean-Régis Véchambre

Administrateur du Souvenir français (SF) pour Paris

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

• Mme Zhora Akkaoui

Secrétaire générale, Section syndicale CGT de l'ONaCVG

• M. Jean Pilleri

Secrétaire général, Section syndicale CFDT de l'ONaCVG

MEMBRES EXPERTS

• Mme Anita Baudouin

Membre de l'UFAC

• M. Jérôme Bertin

Directeur général de France Victimes

• M. Jacky Françoise

Membre de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM)

• Mme Florence Lendroit

Présidente nationale de l'Association nationale des femmes de militaires (ANFEM)

• Mme Pascale Lumineau

Membre de l'Anopex





OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE
Hôtel national des Invalides, 129, rue de Grenelle 75700 Paris Cedex 07
www.onac-vg.fr